

RAPPORT D'ÉVALUATION – MASTER

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Bilan du champ de formations Droit

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base de dossiers déposés le 06/11/2020

Rapport publié le 20/04/2021

Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Béatrice Siadou-Martin, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations Droit et les fiches d'évaluation des formations de deuxième cycle qui le composent.

- Master Droit civil
- Master Droit de l'entreprise
- Master Droit des affaires
- Master Droit des assurances
- Master Droit des libertés
- Master Droit du numérique
- Master Droit international et droit européen
- Master Droit notarial
- Master Droit public
- Master Justice, procès et procédures

Présentation

L'Université de Caen Normandie est une université pluridisciplinaire comptant environ 30 000 étudiants et dont les sites de formation sont répartis sur l'ensemble du territoire régional de Normandie : Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Alençon, Saint-Lô, Vire, Lisieux.

Ses formations sont réparties dans sept champs de formation. Le champ *Droit* s'appuie sur une offre diversifiée de formations dans le domaine des sciences juridiques. Il couvre des domaines juridiques classiques tels que le droit notarial, le droit public, le droit des entreprises mais également des domaines plus techniques tels que le droit du numérique ou la protection des personnes vulnérables.

Ce champ compte dix mentions de master. Celles-ci s'inscrivent dans le prolongement logique de la mention licence de droit proposée par l'Université de Caen Normandie et sont rattachées à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de droit, administration économique et sociale et administration publique de Caen. Seule la mention *Droit International et Droit Européen* s'appuie sur une accréditation conjointe entre l'UFR de Droit, Administration Économique et Sociale et Administration Publique de Caen et la Faculté des Affaires Internationales du Havre. Il est à noter que chaque mention ne présente qu'un seul parcours.

Les liens entretenus par plusieurs masters avec les acteurs socio-économiques ainsi que les partenariats noués à l'intérieur de la ComUE Normandie Université contribuent à consolider le positionnement des formations dans un environnement plutôt concurrentiel. L'adossement recherche des formations repose sur les deux laboratoires juridiques de l'Université de Caen Normandie que sont l'Institut Demolombe et le Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit (CRDFED), labellisés Équipe d'Accueil (respectivement EA 967 et 2132), et dont le projet de fusion est en cours de discussion.

Avis global

Potentiel d'affichage stratégique

Le champ *Droit* de l'Université de Caen Normandie propose dix mentions de master qui ne comprennent chacune qu'un seul parcours afin de contribuer à la lisibilité de leur spécialité et de leur structuration pédagogique. Cette diversité de filières permet de répondre aux besoins du tissu socio-économique et offre un potentiel d'affichage stratégique important.

Inscription dans la politique de l'établissement en matière de formation

L'offre de formation du champ *Droit* s'intègre, pour l'essentiel, dans la stratégie de l'Université de Caen Normandie : structurer la formation et la recherche par grands domaines afin d'apporter de la lisibilité concernant l'offre de formation, les poursuites d'études offertes aux étudiants et les voies d'insertion professionnelle, y compris la voie doctorale. Cette stratégie s'inscrit dans celle de la ComUE Normandie Université qui incite et veille à obtenir une complémentarité des diplômes tant au niveau des disciplines couvertes que des effectifs attendus, sans doublon, ni concurrence exacerbée avec les autres universités normandes. Ainsi, si chaque mention ne présente qu'un seul parcours au sein de l'Université de Caen Normandie, la même mention peut être présente à l'Université de Rouen ou à l'Université Le Havre Normandie, néanmoins avec des parcours différents : ceci est le cas pour les mentions *Droit notarial*, *Justice*, *Procès et Procédures* et *Droit public*.

Par ailleurs, le champ *Droit* entretient des liens étroits avec l'École Doctorale Droit Normandie (ED 98) de la ComUE Normandie Université et les deux laboratoires en droit de l'Université Caen Normandie.

Le projet d'établissement 2017-2021 marque une volonté affirmée de s'engager dans la formation en *e-learning* et dans la transformation pédagogique. À l'exception de quelques initiatives tout à fait intéressantes que sont le développement de l'apprentissage ou des formations tout au long de la vie, le champ *Droit* ne semble pas s'être totalement saisi de ces deux axes de développement ; la transformation numérique apparaît également comme une voie encore à conforter.

Pertinence et cohérence propre de l'ensemble

L'analyse de la pertinence et de la cohérence propre de l'ensemble souligne une homogénéité disciplinaire évidente fondée sur les sciences juridiques répondant aux exigences du tissu économique, à une répartition équilibrée sur le territoire normand et à un rayonnement national de l'Université de Caen Normandie.

Qu'il s'agisse d'emplois dans la sphère privée ou publique, les mentions du champ *Droit* semblent animées par le souci de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle, à travers des dispositifs relativement classiques de stages et de projets. En revanche, le champ *Droit* accueille, dans une moindre mesure, des publics spécifiques tels que l'alternance ou la formation tout au long de la vie, et se caractérise par de fortes disparités dans le développement de ces modalités pédagogiques.

Capacité de coordination et/ou de mutualisations à l'intérieur de l'ensemble des formations

Les formations du champ *Droit* sont pilotées et mises en œuvre par une seule composante de l'Université de Caen Université : l'UFR Droit, Administration Économique et Sociale et Administration Publique de Caen. De

nombreux outils ou dispositifs de pilotage apparaissent, de fait, harmonisés entre les différentes mentions du champ *Droit*. A titre d'illustration, les conseils de perfectionnement dont la composition est fixée par l'UFR sont propres à chaque mention du champ *Droit* et leurs procès-verbaux sont adressés au doyen de la Faculté pour présentation au conseil d'UFR.

Des mutualisations très importantes, de l'ordre de 80 % en moyenne, sont à noter au niveau des enseignements des premières années de master. L'importance de cette mutualisation pose, dans les faits, la question de la lisibilité et de l'existence de masters réellement et suffisamment différents dont les mentions et les spécialités se résument in fine à la deuxième année. Un des éléments explicatifs de cette situation est sans doute l'absence jusqu'alors de sélection à l'entrée en master. Celle-ci se généralisant depuis la rentrée universitaire 2020, les mentions devraient donc apparaître plus lisiblement comme des diplômes préparés sur deux années. Un travail de restructuration des enseignements des premières années devrait néanmoins être entrepris afin de permettre à chaque master du champ d'être en mesure de délivrer plus complètement la spécialité qu'annonce chaque mention.

Analyse détaillée

Finalité des formations

Les objectifs d'apprentissage des formations sont clairement définis, affichés et connus des étudiants et autres parties prenantes via notamment des plaquettes, le site Internet de l'université ou encore différents salons.

Les connaissances et compétences à acquérir sont exposées avec clarté et exhaustivité, et connues de l'ensemble des interlocuteurs concernés, bien que la présentation se focalise essentiellement sur la deuxième année du master.

Un supplément au diplôme est fourni dans la majeure partie des masters et apporte d'utiles précisions concernant le contenu de la formation et les compétences visées. Il existe cependant une marge de progrès pour les mentions *Droit international* et *Droit Européen* et *Droit Civil*, dont le supplément au diplôme ne met pas en avant ces précisions, ainsi que pour la mention *Droit des Assurances* dont les informations se concentrent principalement sur ce qui est acquis en deuxième année.

Les débouchés des masters du champ sont clairement affichés et en adéquation avec les enseignements.

Les poursuites d'études, y compris au sein de l'établissement ou du site, sont affichées et portées à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes. Elles peuvent concerner le doctorat ou la préparation à différents concours spécialisés comme celui de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), ou encore constituer un prérequis comme le master *Droit Notarial* dont la deuxième année de master est l'équivalent de la première année du Diplôme Supérieur de Notariat (DSN) qui permet en trois ans d'exercer le métier de notaire.

Lorsque qu'il est fait référence à l'univers de la certification professionnelle, c'est surtout un lien donné avec la fiche RNCP du diplôme (Répertoire National des Certifications Professionnelles) à l'exception de la mention *Droit des Assurances* qui n'y fait pas référence. Toutefois, il est à mentionner le partenariat créé entre la mention *Droit Civil* et l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Caen Normandie qui permet la préparation du Certificat national de compétences mention « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs », ce qui constitue un atout professionnel indéniable.

Positionnement dans l'environnement

Globalement, l'offre de formation est clairement positionnée dans son environnement local, régional et national. Dix mentions de Masters sont présentes au sein de l'UFR Droit, Administration Économique et Sociale et Administration publique de l'Université de Caen Normandie. On note une forte complémentarité entre toutes les formations proposées au sein du champ *Droit*. On y retrouve ainsi des formations fortement présentes nationalement mais incontournables et classiques dans une offre de formation en masters en droit (master *Droit Notarial*, master *Droit du Numérique*, master *Droit de l'Entreprise*, master *Justice, Procès et Procédures*, master *Droit Public*), ainsi que des formations plus singulières régionalement (master *Droit des libertés* et master *Droit civil*) ou nationalement (master *Droit des Affaires*, master *Droit International* et *Droit Européen*). On relèvera néanmoins que certains masters renseignent assez peu la spécificité de leur positionnement (master *Droit Public*) voire fournissent des informations contradictoires (master *Droit des Assurances*).

Les passerelles entrantes et sortantes sont presque toujours précisées à quelques exceptions près (masters *Droit de l'Entreprise* et *Droit des Assurances*). Ces passerelles se mettent en place en première et deuxième années de master. La plupart des masters permettent à leurs étudiants de s'insérer professionnellement (master *Droit Public*, master *Droit de l'Entreprise*), de se préparer à certains concours (master *Justice, Procès et Procédures*) ou à certaines professions (master *Droit Notarial*) ou de poursuivre en doctorat (ce qui est le cas pour les masters *Droit Civil* et *Droit du Numérique* avec des dispositifs dédiés).

Les partenariats académiques sont assez peu nombreux. Outre le partenariat déjà mentionné entre le master *Droit civil* et l'IRTS de Normandie Caen qui prépare les étudiants au certificat national des compétences, mention « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs », il est à souligner les relations académiques du master *Droit de l'Entreprise* qui s'inscrit dans la fédération nationale pour le droit de l'entreprise, regroupant onze universités. Pour ce dernier, il est précisé qu'il est également en partenariat avec l'Université de Montpellier pour la délivrance d'un Diplôme InterUniversitaire (DIU) sans que plus d'information ne soit donnée. Il est,

cependant, étonnant que malgré le fait qu'ils soient cités, les liens avec l'Institut des Métiers du droit et de l'administration ne soient pas davantage étayés.

Tous les masters sont adossés à et prennent appui sur des unités de recherche de l'Université de Caen Normandie. Deux laboratoires participent à cet enseignement à la recherche et par la recherche – le Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit (CRDFED) et l'Institut Demolombe. L'implication des enseignants-chercheurs de ces laboratoires reste très traditionnelle et se fait principalement à travers les cours et le partage d'expériences. Les étudiants ont accès aux ouvrages, publications, colloques des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation. Pour les étudiants de certains masters, il y a la possibilité de rédiger un mémoire de recherche (master *Droit Civil*, master *Droit International et Droit Européen*, master *Droit Public*). Certains masters organisent, en collaboration avec l'Institut Demolombe ou le CRDFED, un colloque chaque année ou tous les deux ans (master *Droit de l'Entreprise*, master *Droit des Assurances*, master *Droit civil*, master *Droit des Affaires*, master *Droit du Numérique*). D'autres masters tels que le master *Droit des Libertés* et le master *Droit Public* associent leurs étudiants aux travaux de la Clinique juridique des droits fondamentaux.

Les liens avec les milieux socio-économiques et les interactions avec de nombreux professionnels des domaines spécialisés des masters assurent une bonne articulation de la formation avec les débouchés identifiés pour l'ensemble de l'offre de formation. L'alternance reste, toutefois, encore peu développée au sein des masters du champ *Droit*, à l'exception des masters *Droit du Numérique*, *Droit Notarial* et *Droit des Assurances*.

Certains masters ont des partenariats avec des entreprises ou des organismes professionnels ou des associations représentatives : notamment, le master *Droit Civil* avec l'Aide Sociale à l'Enfance ; le master *Droit des Affaires* avec la grande distribution ; le master *Droit International et Droit Européen* avec le Cabinet FIDAL ; le master *Droit des Assurances* avec la MATMUT ; le master *Droit du Numérique* avec le Crédit Agricole. Le master *Droit Notarial* possède une convention avec la Chambre interdépartementale des Notaires, sans qu'il ne soit fait référence à la Fédération Nationale du Notariat. On peut globalement regretter le peu d'information sur la formalisation de ces conventions de partenariats.

Peu d'accords de coopération spécifiques sont développés dans l'offre de formation même si l'Université de Caen Normandie a su tisser de nombreux partenariats dans le monde (243 Universités dans 47 pays). Les modalités pédagogiques retenues, relatives notamment à l'alternance et à la formation continue, pour certains masters (master *Droit du Numérique*, master *Droit Notarial* et master *Droit des Assurances*), ainsi que la spécificité nationale de la majorité des masters en droit, rendent difficile la mobilité étudiante. Une année de mobilité est toutefois possible pour les étudiants de première année des masters *Droit du Numérique* et *Droit de l'Entreprise*. Un stage de mobilité est possible pour les étudiants du master *Droit du Numérique*. Les étudiants de deuxième année du master *Droit de l'Entreprise* peuvent effectuer leur stage à l'étranger. Il est à noter que les facultés de droit de Caen et Würzburg ont noué un partenariat depuis 1968, lequel se concrétise par des échanges étudiants qui ne sont pas détaillés.

Aucun master n'est à ce jour délocalisé.

Organisation pédagogique des formations

Si l'ensemble des masters du champ *Droit* est structuré en quatre semestres comprenant tous des unités d'enseignements affectées de crédits ECTS (système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables), l'adaptation de ces formations aux différents publics d'étudiants est contrastée. Ainsi, tous les masters sont exclusivement dispensés en présentiel et si beaucoup (master *Justice, Procès et Procédures*, master *Droit des Libertés*, master *Droit des Assurances*, master *Droit International et Droit Européen* par exemple) prennent en compte les éventuelles situations particulières de leurs étudiants que sont le handicap, le salariat ou le sport de haut niveau dans l'aménagement des conditions d'études, plus rares sont ceux qui sont proposés en alternance (master *Droit des Assurances*, master *Droit du Numérique*, master *Droit Notarial*) ou en formation tout au long de la vie (master *Droit International et Droit Européen*, master *Droit des Affaires*). Les dispositifs de validation des acquis de l'expérience ou de validation des études supérieures ne paraissent guère encouragés.

Le caractère généraliste de la première année du master contraste et empêche bon nombre de masters de présenter le degré de spécialisation attendu pour en faire un diplôme à part entière. De façon générale, s'agissant des masters de droit privé, la première année comprend des enseignements très généraux aux semestres 1 et 2 de sorte que les deuxièmes années très spécialisées (master *Droit du Numérique*, master *Droit Civil*, master *Droit des Assurances*, master *Droit Notarial* par exemple) apparaissent déconnectées de la première année, rendant la cohérence pédagogique difficile à apprécier. L'identité de ces formations n'apparaît donc finalement qu'en deuxième année de master. En revanche, ce modèle d'organisation convient bien pour des masters plus transversaux comme le master *Droit des Libertés* ou le master *Droit International et Droit Européen*.

L'approche par compétences est très peu déployée et demeure encore balbutiante. Au mieux les masters établissent-ils une relation unités d'enseignements-blocs de compétences et/ou assimilent-ils celle-ci avec la professionnalisation de la formation. A quelques exceptions notables près, les modalités pédagogiques demeurent classiques. Quelques masters pratiquent la pédagogie inversée ou des mises en situation

professionnelle à l'instar du master *Justice, Procès et Procédures* et du master *Droit International et Droit Européen*.

Globalement, la professionnalisation des masters s'opère par l'intervention plus ou moins large de professionnels en leur sein, plutôt en deuxième année, et par la réalisation de stages. Les stages sont facultatifs en première année. En deuxième année, le stage n'est pas obligatoire dans toutes les mentions telles que le master *Droit Public* ou le master *Droit des Libertés* : les étudiants ont ainsi le choix de réaliser un stage qui sera sanctionné par un mémoire professionnel ce qui reste le cas le plus fréquent, ou bien de réaliser un mémoire de recherche qui sera le préalable à une poursuite d'études doctorales. L'étudiant est accompagné par un enseignant-référent et le mémoire, quel qu'il soit, est soutenu devant un jury. Quant à la recherche de stage, au-delà des échanges informels avec les responsables de formation qui peuvent recueillir les offres de stage, il ne semble pas y avoir de structure qui accompagne les étudiants dans celle-ci au sein même de l'UFR Droit, Administration Économique et Sociale et Administration Publique. Il existe, toutefois, un Espace Orientation Insertion, service commun de l'Université de Caen Normandie. Seuls les étudiants qui choisissent de faire le mémoire de recherche sont initiés à la recherche dans un séminaire qui a un volume horaire qui varie entre quatre heures et dix heures selon les mentions. A l'occasion de ce séminaire, il peut y avoir une sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique. La détection du plagiat est possible par le logiciel Plagiarisma à l'instar du master *Droit International et Droit Européen* mais son utilisation ne semble pas généralisée puisque certains masters ne le mentionnent pas ou indiquent ne pas en disposer.

A l'exception du master *Droit International et Droit Européen* qui permet de suivre une seconde langue vivante (en raison de sa spécificité), l'anglais est la seule langue enseignée avec un volume horaire, non systématiquement renseigné, relativement modeste de 24 heures en première année et de 12 heures en deuxième année. De plus, cet enseignement ne donne pas lieu à une certification. L'enseignement en anglais est assez marginal à l'exception des masters *Droit du Numérique*, *Droit de l'Entreprise* et *Droit des Affaires*. Les mobilités entrante et sortante se limitent aux échanges Erasmus qui demeurent, toutefois, très modestes. Il n'est pas précisé comment les crédits ECTS sont acquis dans ce cadre. L'internationalisation est donc assez réduite globalement.

De façon classique, les étudiants ont accès à un environnement numérique de travail, mais les masters n'accordent pas de place à des pratiques de pédagogie numérique spécifiques, ni aux technologies du numérique pour permettre leur suivi à distance.

Pilotage des formations

De manière générale, les équipes pédagogiques présentent une diversité appréciable. Elles sont composées d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et d'intervenants extérieurs compétents dans les disciplines concernées par les formations. La répartition du volume des enseignements est globalement équilibrée entre ces différentes catégories d'intervenants. Cependant, dans certaines formations, des déséquilibres, parfois importants, apparaissent avec une insuffisance de professionnels, ce qui paraît être le cas pour le master *Droit Public*, le master *Droit International et Droit Européen* et le master *Droit des Affaires*. La composition de l'équipe pédagogique est portée à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et/ou lors de la remise de la plaquette actualisée des intervenants au cours de la réunion de rentrée.

Les formations sont sous la responsabilité d'un ou deux enseignants-chercheurs, dont les rôles sont parfaitement définis (sélection des étudiants, mise en place du calendrier, recrutement des enseignants, répartition des enseignements, organisation des examens, etc.). Le master *Droit Notarial* présente la spécificité d'être organisé par pôles. Ces derniers ne semblent néanmoins pas tous coordonnés par les deux co-responsables. De plus amples informations sur cette organisation par pôles auraient mérité d'être apportées.

Les formations disposent de moyens administratifs et pédagogiques suffisants, que cela soit au travers du personnel administratif par un gestionnaire de scolarité qui assiste plusieurs équipes pédagogiques et aide les étudiants, de la mise à disposition d'une salle dédiée aux étudiants de deuxième année, de l'accès à divers centres de documentation et bibliothèques, ou encore de l'accès libre à une salle informatique.

Tous les masters sont dotés d'un conseil de perfectionnement comprenant des enseignants-chercheurs, des étudiants et des personnalités extérieures à la formation, dont la liste et la qualité des membres sont précisées. Il n'est néanmoins pas toujours spécifié si ce conseil dispose de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions (origine des étudiants, effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés, résultats des évaluations des enseignements et de la formation par les étudiants, etc.). Un procès-verbal semble être systématiquement rédigé, puis porté à la connaissance des membres dudit conseil et du conseil d'UFR. Ce document est ensuite transmis à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil académique de l'Université de Caen Normandie. D'autres réunions, plus ou moins formelles, viennent compléter l'action du conseil de perfectionnement. L'évaluation des enseignements n'est pas une pratique courante et systématique.

La constitution, le rôle, et les modalités de réunion du jury – lorsque ces éléments sont détaillés – suggèrent un affichage auprès des étudiants. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont relativement classiques et en accord avec les attendus de la formation. Elles figurent dans le règlement de la formation et sont explicitées lors de la réunion de rentrée, tout comme le sont également les règles de compensation. Les formations mettent en œuvre le système ECTS favorisant la mobilité étudiante. Les règles d'attribution des crédits ECTS sont explicitées et respectées. Le principe de la seconde chance est systématiquement admis en première année de master. Certaines formations accordent, à titre exceptionnel, et sur décision du jury, une deuxième session d'examen mais les règles de décision ne sont pas explicitées à l'instar du master *Droit de l'Entreprise* ou du master *Droit des Affaires*.

La délivrance de certifications apparaît relativement rare : par exemple, la préparation du Test Of English for International Communication et d'un certificat de spécialité dans l'une des matières – au choix – piliers du Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise sous l'égide de la Fédération Nationale du Droit de l'Entreprise pour le master *Droit de l'Entreprise* ; la préparation du certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur pour le master *Droit International et Droit Européen*. Il serait sans doute opportun de renforcer le recours à ces certifications ou de les rendre obligatoires quand elles existent, a fortiori quand elles mettent en lumière un aspect professionnalisant de la formation à l'instar de la certification Pix+Droit pour la Mention *Droit du Numérique*.

Rarement évoqué, l'engagement étudiant fait toutefois l'objet d'une reconnaissance dans le cas des masters *Droit International et Droit Européen*, *Droit Public*, et *Droit Civil*.

Dispositifs d'assurance qualité

Pour l'ensemble des formations, la rubrique dispositif d'assurance qualité est renseignée, avec de fortes disparités selon les mentions. L'université de Caen Normandie propose des dispositifs d'assurance qualité qui visent à assurer une démarche d'amélioration continue. En outre, la Délégation d'Aide au Pilotage Et à la Qualité (DAPEQ), rattachée à la Direction Générale des Services (DGS), analyse les flux d'étudiants et leur devenir. L'existence d'un service central dédié au pilotage et à la qualité est, certes, à souligner, même si un nombre non négligeable de données manque ou que certains tableaux présentent des incohérences ou auraient nécessité, tout du moins, des explications complémentaires. Également, il convient de relever la contribution de l'Observatoire de la Vie Étudiante en charge notamment du suivi du devenir des diplômés.

Le traitement des données relatives aux flux des étudiants et au devenir des diplômés fait toutefois l'objet d'appréciations nuancées. Ainsi, les analyses relatives à tous les masters sont, au mieux, incomplètes ou font défaut. À côté des différentes raisons invoquées par les responsables de formation que sont la jeunesse de la formation, les faibles taux de réponse, la nécessité d'affiner les études ou encore l'ancienneté de certaines données, il est permis de s'interroger sur l'existence d'une réelle culture de l'auto-évaluation et d'une certaine volonté d'appropriation des données disponibles dans une perspective d'amélioration continue. Ainsi, on regrettera souvent de ne pas disposer d'informations pertinentes, exhaustives sur toute la période, et analysées au sujet des flux ou du devenir des étudiants entrants et sortants, qu'ils soient diplômés ou non diplômés.

Au-delà de ces considérations, il convient de relever la présence généralisée de conseils de perfectionnement, la prise en compte de la parole de chacun des membres du groupe pouvant ainsi se faire dans un cadre formalisé. La composition de ces organes ne soulève d'ailleurs pas de difficultés particulières dans la plupart des cas. La volonté de transparence de certaines formations, à l'instar du master *Droit Civil* et du master *Droit Public*, qui joignent un procès-verbal de réunion, devra être encouragée et étendue par la communication de tous les procès-verbaux relatifs à la période examinée, ceci afin de constater la correspondance entre les critiques éventuelles et la concrétisation des améliorations, et de recueillir davantage d'informations sur la fréquence des réunions.

L'attractivité des formations apparaît hétérogène. Certains diplômes suscitent l'engouement des étudiants à l'image des masters *Justice*, *Procès*, *Procédures* et *Droit Notarial*, alors que d'autres pâtissent d'un intérêt plus limité, la sélection se faisant essentiellement auprès d'étudiants locaux. Ce manque d'attractivité a visiblement conduit le master *Droit Public* à ne pas ouvrir pendant deux années consécutives, et au vu de l'ambiguïté de l'information sur les effectifs des étudiants, il apparaît délicat de comprendre la situation du master *Droit International et Droit Européen*. Si elle devait se perpétuer, cette situation nécessiterait qu'une réflexion soit menée sur les causes et peut-être sur la capacité à faire fonctionner ce master. Par ailleurs, il est à noter l'attractivité du master *Droit des Assurances* reconnue par l'évaluation indépendante réalisée par l'organisme Eduniversal qui classe celle-ci parmi les dix meilleurs masters français dans la catégorie masters en Management et Droit de l'Assurance.

Résultats constatés

Le champ *Droit* présente des effectifs stables ou en faible croissance en seconde année. Le seul master où l'on observe une légère diminution des effectifs est le master *Droit des Assurances*. Cette baisse des inscrits, concomitante à une diminution du nombre de candidatures et sans doute conjoncturelle, s'explique par la création de deux formations concurrentes dans le « Grand Ouest ». De manière plus préoccupante, le master

Droit International et Droit Européen, créé récemment, se distingue par des effectifs très faibles (6 en première année et 10 en deuxième année en 2017-2018 ; 3 en première année et 0 en deuxième année en 2018-2019) ou encore le master *Droit Public* n'a pas ouvert de deuxième année durant deux années (2016-2018).

La sélectivité des formations est hétérogène. Le taux de pression (i.e., le pourcentage de candidats pris dans la mention), varie entre 33 % et 80 % pour l'année 2019-2020. L'attractivité de certains masters peut s'apprécier par le grand nombre de candidats provenant d'autres universités que celle de Caen. En deuxième année, les taux de réussite sont globalement très bons (de 77 % à 100 %). Le taux de réussite en première année présente une plus grande hétérogénéité et varie de 31 % à 91 %.

Le suivi des diplômés est assuré par l'Observatoire de la Vie Etudiante UNICAEN qui interroge les diplômés à 6 mois et à 30 mois. Les données recueillies à 6 mois permettent globalement d'étudier l'insertion professionnelle à l'exception du master *Droit International et Droit Européen* qui est récent et pour lequel les effectifs sont trop faibles, et du master *Droit Public* qui a ré-ouvert il y a deux ans et pour lequel le taux de réponse est nul.

Le taux d'insertion professionnelle à six mois peut être qualifié d'excellent bien que les taux de réponse aux enquêtes, d'une part, et de poursuite d'études d'autre part, amènent à nuancer ce résultat. Un certain nombre de masters présentent des taux proches de 100 %. Le taux le plus faible relevé est de 70% pour le master *Droit des Libertés*. Au-delà du taux d'insertion professionnelle, la qualité des emplois occupés par les diplômés mériterait une attention plus soutenue. Il serait opportun de recueillir et de communiquer aux différentes parties prenantes des informations qualitatives relatives aux postes et fonctions occupés par les diplômés. En particulier, le taux d'emploi stable et le taux de cadres varient grandement selon les formations. Par exemple, à l'issue du master *Droit des Affaires*, seul un tiers des diplômés ont un emploi stable à six mois et seulement deux tiers ont un poste de cadre. Ces statistiques sont de seulement 28 % et 14 % pour le master *Droit Civil*. Pour le master *Justice, Procès et Procédures*, ces taux sont, de manière surprenante, de 0 % mais il y a seulement six répondants. On retrouve ce taux nul d'emploi stable (sachant qu'il est calculé sur seulement 4 diplômés ayant répondu à l'enquête) dans le cas du master *Droit Notarial*. L'insertion professionnelle à 30 mois est difficile à analyser étant donné que l'offre de formation s'est partiellement modifiée entre temps.

Ce faible nombre de répondants sur les questions d'insertion professionnelle traduit une problématique plus large qui est le fort taux de poursuite d'études dans certains masters. Ce faible taux d'entrée directe sur le marché du travail n'est cependant pas surprenant dans le domaine juridique où l'insertion professionnelle passe le plus souvent par la réussite d'examens et concours à l'issue de la deuxième année dans certains masters. La poursuite en Doctorat reste une voie marginale bien qu'elle soit non négligeable pour certaines mentions.

Conclusion

Principaux points forts

- Complémentarité dans l'offre de formation avec un positionnement singulier de certains masters.
- Clarté de l'adéquation entre les enseignements et les débouchés professionnels.
- Bonne lisibilité de la différenciation des masters avec un seul parcours par mention.
- Adossement à la recherche.
- Liens et interactions avec le milieu socio-économique.
- Pilotage satisfaisant de l'équipe pédagogique.
- Conseils de perfectionnement jouant leur rôle de pilotage des formations.
- Taux de réussite élevés en deuxième année.

Principaux points faibles

- Caractère trop généraliste des premières années des masters.
- Analyse parcellaire des données des flux des étudiants et du devenir des diplômés.
- Ouverture limitée à d'autres publics étudiants qu'à ceux de la formation initiale.
- Sélectivité et effectifs faibles pour certains masters.
- Internationalisation limitée.
- Absence de certifications professionnelles obligatoires dans certains masters.

- Approche par les compétences peu formalisée.

Recommandations

L'offre de formation est bien positionnée dans son environnement. La complémentarité des formations permet à l'Université de Caen Normandie de proposer une offre de masters riche et diversifiée dans le champ *Droit*. L'offre de formation est adossée à une recherche structurée autour de deux laboratoires de recherche : l'Institut Demolombe et le CRDFED. L'implication des enseignants-chercheurs est importante et les dispositifs d'enseignement de la recherche et par la recherche sont appréciables. Les liens et les interactions avec le milieu socio-économique sont nombreux, riches, variés et étroits.

Outre les différentes recommandations listées dans les fiches d'évaluation, le comité souhaite attirer l'attention de l'établissement sur certaines voies d'amélioration ou de développement qui pourraient renforcer la qualité des formations du champ *Droit*.

Il apparaît indispensable de veiller à la conception et à la mise en œuvre, pour chaque mention, de deux années de master dont les enseignements apparaîtraient progressifs, spécifiques et articulés. Le passage à la sélection des étudiants à l'entrée de la première année de master devrait conduire nécessairement à mieux organiser, pour les masters particulièrement concernés, la progressivité pédagogique de ces deux années de cursus.

Une autre voie concerne les outils de suivi des flux étudiants et du devenir des diplômés. Même si des dispositifs de recueil de l'information existent, il est nécessaire de s'interroger sur leur pertinence et de les adapter éventuellement, ainsi que de veiller à analyser les données recueillies dans une perspective d'amélioration continue.

Des efforts sont déployés pour ouvrir certains masters à d'autres publics que ceux de formation initiale classique. Ils doivent être intensifiés et généralisés autant que possible à la fois pour répondre à des problèmes d'attractivité par ailleurs rencontrés par certains masters, mais également pour enrichir les promotions de profils différents.

Le champ *Droit* pourrait également renforcer l'attractivité de ses mentions en réalisant des efforts de communication envers les différentes parties prenantes. Il serait pertinent d'intégrer au sein de certaines mentions la préparation formelle aux concours, ce qui pourrait constituer un argument renforçant l'attractivité des dites formations. Une piste de réflexion pourrait ainsi concerner l'articulation du master *Justice, Procès et Procédures* à l'Institut des Métiers du Droit et de l'Administration (présent au sein de la faculté de droit), afin de proposer une préparation au barreau et au concours d'entrée à l'École Nationale de la Magistrature diplômante.

Un effort devrait être porté sur l'internationalisation ne serait-ce qu'en augmentant le nombre d'heures d'anglais ou de cours en anglais. L'approche par les compétences apparaît balbutiante dans de nombreuses formations. La plupart des masters concernés sont conscients de cette faiblesse et considèrent cet axe de réflexion comme prioritaire. Dans l'optique de rendre les formations encore plus professionnalisantes, il pourrait être envisagé de rendre obligatoire le passage d'une ou plusieurs certifications surtout lorsque celles-ci favorisent l'insertion professionnelle. Enfin, les innovations pédagogiques ne peuvent être qu'encouragées.

Points d'attention

Le comité souhaite attirer l'attention de l'Université de Caen Normandie sur la mention *Droit International et Droit Européen*, tout en soulignant le caractère pertinent de son positionnement et de son originalité. Bien que certaines réserves ou remarques pourraient s'expliquer par le caractère lacunaire des informations fournies, l'absence d'information sur les flux entrants d'étudiants et la seule mise en avant des capacités d'accueil conduisent à s'interroger sur l'attractivité même du diplôme et sur le nombre réel des étudiants et des diplômés. Le caractère central et problématique de ces différents points mérite des éclaircissements et une réflexion approfondie pour la poursuite de cette formation dans la nouvelle offre de formation.

Fiches d'évaluation des formations

MASTER DROIT CIVIL

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master Droit civil parcours protection des personnes vulnérables (master Droit civil PPV) de l'Université de Caen Normandie est une formation en deux ans ayant comme objectif de former des juristes travaillant dans les secteurs en contact avec une population de personnes vulnérables. Cette formation de master vise à développer chez l'étudiant une capacité à résoudre des problèmes juridiques, à apporter une expertise juridique quant aux situations auxquelles sont confrontées les personnes vulnérables et enfin, des capacités en recherche fondamentale. Le master Droit civil PPV ne comprend qu'un seul parcours accessible en formation initiale. Les enseignements sont dispensés au sein de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Droit, administration économique et sociale et administration publique de Caen.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage, les connaissances et les compétences de la formation sont clairement affichés et connus des étudiants (fiches, page web, etc.). La formation permet l'obtention d'un diplôme Bac+5 dans un domaine spécifique, en l'occurrence le droit des personnes vulnérables. Un supplément au diplôme existe mais ne précise pas les connaissances et compétences acquises par l'étudiant. Si les enseignements sont, en master deuxième année (M2), cohérents par rapport à la formation et les métiers accessibles à l'issue de la formation, en revanche, le master première année (M1) reste très généraliste. Ces métiers et les secteurs de ces métiers sont d'ailleurs exposés clairement auprès des étudiants par des fiches, forum, formations, organismes partenaires, etc., qu'il s'agisse des associations tutélaires départementales, des fédérations de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, des banques ou encore des sociétés d'assurance. Par ailleurs, pour les étudiants qui s'orienteraient vers la recherche fondamentale, ceux-ci sont déchargés du suivi de certaines unités d'enseignement pour pouvoir rédiger leur mémoire de recherche. Ils bénéficient aussi d'une information sur les études doctorales en cas de volonté de poursuite d'études. Les rencontres avec des professionnels, que cela soit au sein des enseignements ou au sein d'activités complémentaires comme le «forum des métiers et de la formation» de l'Unité de Formation et de Recherche Droit de l'université de Caen Normandie, est un atout pour la professionnalisation des étudiants de master 2. Si la formation est en cohérence avec la fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles, l'approche par compétences n'est pas encore mise en œuvre et l'approche par connaissances reste privilégiée. Toutefois un travail de réalisation d'«Entrée par blocs de compétences» est en cours. Le partenariat créé avec l'Institut Régional du Travail Social de Caen Normandie (IRTS) pour la préparation au Certificat national de compétences mention «Mandataire judiciaire à la protection des majeurs» est un atout professionnel indéniable.

Positionnement dans l'environnement

Le master Droit civil PPV de l'université de Caen Normandie offre la possibilité pour l'étudiant «civiliste» de continuer ses études dans un cadre qui ne soit pas celui du droit des affaires, du droit des assurances, du notariat, du droit de la concurrence ou du droit du numérique qui sont les autres mentions de master en droit privé au sein de l'établissement. C'est donc une formation nécessaire au maintien d'enseignements de pur droit civil au sein de cette université. Par ailleurs, au regard du parcours protection des personnes vulnérables, seuls cinq masters en France sont spécialisés dans ce domaine : Paris XII, Bordeaux, Lyon et, dans l'Ouest, Brest et Caen. Il n'y a donc que peu de concurrence en France et, de fait, aucune concurrence au niveau de l'établissement. Les liens susvisés avec l'Institut Régional du Travail Social Normandie Caen (IRTS) permettent aux étudiants de préparer le Certificat national de compétences, mention «Mandataire judiciaire à la protection des majeurs». Le master Droit civil PPV est adossé à l'Institut Demolombe (Equipe d'Accueil 967), et plus particulièrement à l'axe «Vulnérabilité» de cette équipe d'accueil dont les enseignants-chercheurs sont actifs quant aux recherches produites autour des thématiques du master. Les étudiants du master bénéficient ainsi de publications, ouvrages, colloques et autres manifestations scientifiques de qualité directement en lien avec

leurs enseignements. Des étudiants du master s'orientent vers le doctorat, comme cela est le cas, actuellement, pour deux anciennes étudiantes de ce master.

Le master Droit civil PPV entretient aussi des relations avec le monde socio-économique car la moitié des intervenants du master 2 sont des professionnels, notamment en lien avec la spécialité du master : mandataire judiciaire à la protection des majeurs, travailleurs sociaux, membres de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), directeur de service tutelle du secteur bancaire, etc. Il est fait mention de la présence de professionnels du droit comme chargés de travaux dirigés en master 1, mais cela est assez habituel dans les facultés de droit et n'apporte pas nécessairement de plus-value au regard du champ de protection des personnes vulnérables, contrairement à ce qui est fait en master 2 par le développement des liens avec le tissu socio-économique et professionnel. Le stage de master 2, d'une durée allant de six semaines à quatre mois, est aussi un exemple de la professionnalisation recherchée pour les étudiants de master.

Le positionnement quant à l'international est inexistant, ou presque (pas d'échanges, pas ou peu de mobilités dans le cadre du programme d'échanges européens ERASMUS, pas d'enseignement de langues vivantes en master 2) ce qui tient à la spécificité du modèle français d'une part sur la question purement juridique de la protection des personnes vulnérables, et d'autre part sur la question des professionnels du droit spécifiquement dédiés à la protection des personnes vulnérables. En effet, le modèle français est un des rares modèles à proposer des métiers propres à la protection des personnes vulnérables.

Organisation pédagogique de la formation

Le master Droit civil PPV est délivré uniquement en présentiel et en formation initiale pour un total de 823 heures d'enseignement. Un stage est obligatoire au cours du semestre 4 pouvant aller de six semaines à quatre mois. Si l'organisation pédagogique du master 2 est très lisible, marquant une véritable spécialisation autour du champ de la protection des personnes vulnérables, la première année de master demeure, en revanche, un tronc commun éloigné des préoccupations du master 2, notamment au regard des nombreuses mutualisations effectuées avec les autres masters de droit privé. C'est d'ailleurs une critique émise par des étudiants. En effet, l'étudiant, au cours du master 1, suivra des cours de droit des sûretés, de droit judiciaire privé, de droit international privé, de contrats spéciaux, de procédure pénale, de fiscalité, de droit de la fonction publique, ou encore de procédures civiles d'exécution, mais aucun enseignement (autre que le droit des étrangers et un cours de droit international et européen des droits de l'Homme cependant éloignés du caractère civiliste de la protection des personnes vulnérables) relevant particulièrement du parcours protection des personnes vulnérables.

La formation tient compte des différents profils d'étudiants : étudiants porteurs de handicap, étudiants salariés et autres. Il y a aussi une possibilité des validations des acquis de l'expérience (VAE) et les validations des études supérieures (VES) même si pour la période concernée il n'y a en pas eu. Des réflexions sont en cours sur la possibilité d'ouvrir la formation en alternance ou en formation continue, la question de l'employeur étant un frein réel compte tenu de la spécificité du parcours PPV. Il est à noter que l'interdisciplinarité est évoquée, notamment avec une journée dédiée à un «cas pratique» partagé entre des étudiants en médecine, en psychologie, en sociologie, en philosophie et en maïeutique, sous l'égide des membres de l'Espace de Réflexion éthique de Normandie, dans le cadre de la journée «étudiants citoyens». Cette interdisciplinarité n'est présente qu'à travers ce cas pratique et rien ne laisse transparaître, dans les Unités d'Enseignement (UE), d'autres pratiques interdisciplinaires. Une UE sur l'environnement comptable et organisationnel de l'entreprise et une autre UE sur la recherche de stage et la rédaction de curriculum-vitae (CV) sont les seuls apports en termes de pluridisciplinarité.

Il n'y a pas d'éléments, dès la première année de master, dédiés à la connaissance du monde de la recherche, ceux-ci étant concentrés en master 2. Mais les étudiants sont en lien régulier avec la production académique de leurs enseignants, et donc avec le monde de la recherche. L'utilisation du numérique est assez classique, avec la plateforme «e-campus» de l'université que les enseignants peuvent utiliser comme ils le souhaitent. Des cours d'informatique sont dispensés, mais rien qui ne soit spécifique à l'éthique et à l'intégrité scientifique dans le domaine de la recherche (autre des références, dans les enseignements, au Code de déontologie médicale ou à la prohibition de l'opposition d'intérêts dans le cadre de la protection des personnes vulnérables).

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée, la moitié étant composée d'enseignants-chercheurs, l'autre de professionnels, mais si les noms de ces derniers sont connus des étudiants grâce à l'emploi du temps, ils ne sont pas connus d'autres publics. Les qualités, niveaux de compétence et fonctions des intervenants professionnels ne sont pas connus non plus. Les deux co-responsables du master œuvrent pédagogiquement comme administrativement (recrutement des intervenants, organisation de l'année, des examens, du suivi des étudiants, etc.). Le conseil de perfectionnement est établi (Procès-verbal présent pour 2018-2019), regroupant enseignants et étudiants, et comptant un professionnel du secteur de la protection des personnes vulnérables. Il se réunit une fois l'an et dispose de tous les documents et de toutes les remontées utiles pour mener à bien ses réflexions.

Un questionnaire de scolarité apporte un soutien administratif, accompagne les intervenants et aide les étudiants. Ces derniers ont accès à de nombreuses ressources, à plusieurs lieux de recherche, et bénéficient même d'une salle dédiée au master. Les dispositifs d'évaluation des connaissances restent très traditionnels alors qu'une approche en termes de compétences pourrait être envisagée. Les modalités de contrôle de connaissances sont détaillées (dans le règlement des études pour le master 1), tout comme celles spécifiques au master 2 (dans le règlement de contrôle de connaissances pour le master 2), et celles propres, aussi, à la reconnaissance de l'engagement étudiant au cours de son cursus.

Dispositif d'assurance qualité

Le passage de la sélection à l'entrée du master 1 et non plus à l'entrée du master 2 a opéré quelques changements dans le flux des étudiants du master 2 (14 étudiants pour l'année en cours contre 17 à 26 les autres années). Mais on observe que l'attractivité reste la même, et ce malgré le chiffre exceptionnel de l'année en cours. Les étudiants qui n'auraient pas été admis connaissent les motifs de refus de leur admission. Les données relatives à la réussite, à la diplomation et à l'insertion professionnelle sont très facilement accessibles grâce au travail de l'observatoire de la vie étudiante de l'université de Caen Normandie qui met en ligne ces données. Le processus d'amélioration continue est mis en œuvre par le biais du conseil de perfectionnement du master dans lequel siègent des représentants des étudiants. Les résultats de l'évaluation interne sont communiqués par la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) de l'université.

Résultats constatés

Comme pour la plupart des masters de droit, les effectifs du master Droit civil PPV varient autour d'une vingtaine d'étudiants (sauf exceptionnellement cette année), ce qui démontre une attractivité tout à fait louable compte tenu du nombre de places limité à 22 étudiants. Le taux de réussite, ce qui n'est pas non plus surprenant compte tenu de la configuration spécifique des masters de droit (très forte sélection à l'entrée), est de 100 % sur les cinq dernières années. Le taux d'insertion professionnelle à six mois était de 87,5 % pour 2018 et de 100 % pour 2017, ce qui peut sembler remarquable. Ces bons chiffres sont à relativiser toutefois par le nombre de répondants : seuls 9 sur 17 diplômés en 2017 et 12 sur 21 diplômés en 2018.

Conclusion

Principaux points forts :

- Liens avec l'Institut Régional du Travail Social et avec les professionnels du secteur de la protection des personnes
- Très bons taux de réussite en deuxième année de master
- Bonne insertion professionnelle

Principal point faible :

- Caractère trop généraliste des enseignements en première année du master et manque d'initiation à la spécialisation

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master Droit civil parcours protection des personnes vulnérables est un master présentant de grandes qualités, notamment au regard de ses liens avec les milieux professionnels de son domaine. Son taux d'insertion professionnelle est bon et le master semble maintenir une certaine attractivité, sauf à se limiter à l'observation des chiffres de l'année en cours qui s'expliquent par la modification des méthodes de sélection (passage de la sélection du master 2 au master 1). Les perspectives proposées sont en adéquation avec deux des points faibles relevés par la formation elle-même, une réflexion étant menée quant la possibilité de suivre le master en formation continue (le développement de la formation tout au long de la vie dans un domaine porteur ne peut qu'être qu'encouragée) et la recherche évoquée de synergies avec d'autres M2 de même spécialité pourrait permettre d'intégrer dans le programme du master des enseignements autres que purement juridiques (éthique, philosophie, sociologie, psychologie). En revanche, le manque d'initiation à la spécialité en M1 semble difficile à résoudre par l'insertion d'un seul cours relatif à la protection des personnes vulnérables en son sein.

MASTER DROIT DE L'ENTREPRISE

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master *Droit de l'entreprise* - parcours Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE) - est une formation professionnalisante en deux ans ayant comme objectif principal de permettre aux étudiants de devenir des spécialistes en droit des activités économiques qu'il s'agisse du conseil ou du contentieux interne ou externe. Elle ne présente qu'un seul parcours. Toutefois en master 2, la formation est complétée par un certificat de spécialisation préparé à Montpellier dans le cadre du label DJCE (certificat droit des sociétés, droit social, droit fiscal, droit économique et droit de la distribution, propriété intellectuelle et nouvelles technologies, droit et fiscalité du commerce international). Délivrée uniquement en présentiel au sein de l'Equipe d'Accueil (EA) 967, institut DEMOLOMBE, la formation comprend un total de 985,5 heures d'enseignement (hors Diplôme Interuniversitaire - DIU) avec principalement des cours magistraux (897,5 heures). Les enseignements ont lieu sur le campus 1 de Caen. La formation ne donne pas lieu à une délocalisation.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont connus et cohérents. La formation expose clairement les connaissances théoriques et méthodologiques et décrit les compétences professionnelles attendues pour exercer le métier de juriste conseil d'entreprise. Une expérience en milieu professionnel est intégrée. La formation prépare les étudiants aux métiers de juriste d'entreprise, avocats spécialisés dans le droit de l'entreprise. Les enseignements sont cohérents par rapport aux objectifs. Les métiers sont bien décrits et correspondent à la formation.

Un supplément au diplôme précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.

Les étudiants sont informés des débouchés en matière d'insertion professionnelle ainsi que des poursuites d'études. La formation est positionnée dans l'univers de la certification professionnelle avec une fiche Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) locale en adéquation avec la fiche RNCP nationale.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit de l'Entreprise* s'inscrit dans l'offre globale de l'Université de Caen. Cette formation ne propose pas de passerelle entrante à une exception près pour les étudiants titulaires d'une Licence Administration Economique et Sociale (AES). Les passerelles sortantes ne sont pas détaillées. Le diplôme s'inscrit dans un réseau national : la Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise regroupant 11 universités. Le Diplôme Interuniversitaire (DIU) couplé à ce master est délivré par l'Université de Montpellier. Le master est adossé à l'axe de recherche Affaires, contentieux interne et international (Equipe d'Accueil (EA) 967, institut DEMOLOMBE) offrant un environnement adapté à la recherche.

L'équipe pédagogique est composée notamment d'enseignants chercheurs eux-mêmes rattachés à cette unité de recherche.

La formation s'appuie sur un réseau de professionnels qui soit interviennent directement dans la formation, soit parrainent les promotions. De plus, les étudiants sont membres d'une association composée également de professionnels dont l'objet est de favoriser l'insertion des étudiants. Des offres d'emploi et de stage sont reçues régulièrement par les responsables de la formation. Cependant, aucun partenariat ou conventionnement n'a été mis en place.

Etonnamment pour un diplôme de droit de l'entreprise, aucune coopération internationale n'est affichée alors que cela pourrait faciliter les mobilités étudiantes. Les étudiants en master 1 peuvent bénéficier du programme d'échanges européen Erasmus, les étudiants de master 2 peuvent effectuer leur stage à l'étranger ; toutefois, aucun indicateur n'est donné.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est conçue en quatre semestres pour la délivrance du master et est accompagnée en seconde année de la délivrance d'un DIU qui ne donne pas lieu à l'attribution de crédits issus du Système européen de transfert et d'accumulation des crédits. L'organisation pédagogique est lisible. La première année est généraliste (droit civil des sûretés, droit commercial, comptabilité). La seconde année est marquée par un approfondissement des matières fondamentales (droit approfondi des contrats, droit approfondi des sociétés, comptabilité et gestion financière) et ne comporte aucun enseignement de travaux dirigés. La structure de la formation est en cohérence avec la fiche RNCP locale fournie.

Des cours en lien avec le monde de l'entreprise (comptabilité et analyse financière) permettent d'acquérir une vision transversale des métiers. De plus, le stage facultatif en master 1 (six semaines) et obligatoire en master 2 (trois mois) donne à l'étudiant une bonne appréhension du monde professionnel. L'accompagnement des stagiaires aurait pu être décrit. Un laboratoire de l'insertion professionnelle existe au sein de l'Université de Caen et fournit quelques indicateurs.

Il est regrettable que la formation ne se prête pas davantage à la formation continue. Elle n'est pas ouverte aux candidats souhaitant se former tout au long de la vie et ne peut être suivie à distance. Aucun élément ne permet de vérifier les dispositifs d'accueil pour les étudiants ayant des contraintes particulières (sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap). Le processus de validation des acquis de l'expérience n'est pas analysé.

Un référentiel met en correspondance les unités d'enseignement et les compétences à acquérir.

Tous les deux ans, le master organise une journée d'étude consacrée aux problématiques actuelles du droit de l'entreprise, journée à laquelle sont associés les étudiants. Ce moment leur permet d'être en contact avec la recherche lors des débats. Aucune rencontre avec les écoles doctorales n'est toutefois programmée afin de favoriser la poursuite en doctorat.

La préparation du TOEIC (Test Of English for International Communication) est possible tant en master 1 qu'en master 2. Certains cours tels que Corporate governance sont assurés en anglais. Effectuer des stages à l'étranger est possible sans qu'aucune donnée chiffrée ne soit fournie. Il reste que l'internationalisation du diplôme pourrait être renforcée.

Des supports de cours peuvent être déposés sur une plateforme. Est à noter l'évocation d'exercices collaboratifs. L'environnement numérique de travail est satisfaisant. Les pratiques pédagogiques interactives sont à poursuivre et à renforcer.

L'université s'est dotée de logiciels anti-plagiat et sensibilise les enseignants et les étudiants aux enjeux de leurs utilisations.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est répartie entre enseignants-chercheurs et professionnels. Les enseignants-chercheurs sont spécialisés et rattachés au même laboratoire (Equipe d'Accueil (EA) 967, institut DEMOLOMBE). Les intervenants extérieurs dispensent 290 heures sur 665. Il est regrettable que leurs spécialités et responsabilités ou leurs professions ne soient pas mentionnées.

L'approche par compétences de la formation devrait être renforcée.

Les responsabilités pédagogiques sont bien définies. L'équipe pédagogique se réunit régulièrement de façon informelle. Le conseil de perfectionnement a été mis en place très récemment : sa composition est diversifiée bien que la part des professionnels soit faible (une personnalité), le compte-rendu est réalisé devant le conseil de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de droit, AES, Administration publique et transmis aux instances centrales de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées au sein de la maquette. Le supplément au diplôme est fourni, mais les modalités du suivi des compétences ne sont pas explicitées. Les règles de compensation sont exposées dans le supplément au diplôme.

Des certifications en langue et un certificat de spécialité dans l'une des matières piliers du DJCE sont délivrés.

Dispositif d'assurance qualité

Les indicateurs ne permettent pas toujours une analyse sur le long terme : ainsi l'attractivité de la formation n'est renseignée que pour certaines années ; il en est de même pour l'insertion professionnelle.

En raison des indicateurs pour les années 2017/18 et 2018/19, on constate que la réussite en master 1 est relative (entre 55 et 74 %) et qu'elle s'améliore en master 2 (entre 83 et 100 %). Ces taux pourraient s'expliquer par une absence de sélection en master 1.

Le suivi des diplômés est réalisé de manière fiable par l'Observatoire de la Vie Etudiante. Le taux de réponse est élevé (autour de 70%) et les résultats sont publiés sur le site de l'université.

Le conseil de perfectionnement a été mis en place en 2019.

Résultats constatés

Le master recrute essentiellement des étudiants issus d'une Licence 3 délivrée par l'université de Caen. L'attractivité de la formation existe sans forte pression (49 candidatures pour 35 retenues). La formation connaît des effectifs stables : 35 en moyenne en master 1 et autour de 20 en master 2. Le taux de réussite est irrégulier selon les années en master 1 (de 55 à 74 %) et, dans une moindre mesure, en master 2 (entre 83 et 100 %).

Dans les 6 mois, l'insertion professionnelle en 2016/17 est inférieure à 50 % et en 2018/19 elle tombe à 20 %. Il est regrettable qu'aucune indication ou analyse ne soit fournie quant à ces chiffres, mais également quant au devenir des diplômés.

Ainsi, en 2016/17, plus de la moitié des diplômés ont poursuivi leurs études sans aucune indication, si ce n'est l'absence de poursuite en doctorat. L'information relative au devenir des diplômés est donc incomplète ou imprécise.

Conclusion

Principaux points forts :

- Implication des professionnels
- Organisation de manifestations scientifiques à rayonnement national

Principaux points faibles :

- Absence d'accès à la formation continue
- Absence d'analyse relative à l'insertion professionnelle

Analyse des perspectives et recommandations :

La formation devrait développer le numérique, les pédagogies innovantes, l'approche par compétences et la formation continue. Compte tenu des informations disponibles, l'insertion professionnelle devrait être un point d'attention. L'internationalisation pourrait sans doute être renforcée. Des analyses statistiques complémentaires plus précises pourraient approfondir les questions des flux et du devenir des diplômés (attractivité, taux de poursuite d'étude, etc).

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master *Droit des affaires* de l'Université de Caen Normandie est une formation proposée au sein de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Droit, Administration Economique et Sociale (AES) et administration publique de l'Université de Caen Normandie. Il prend place à côté de neuf autres mentions de master de droit, et comprend un seul parcours, intitulé droit de la concurrence et de la distribution.

L'objectif est de former des étudiants disposant des compétences nécessaires pour travailler au sein du Département concurrence d'une grande direction juridique ou occuper un poste nécessitant une spécialisation en droit de la concurrence et de la distribution. Il est proposé en formation initiale et en formation continue.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont clairement définis. Il s'agit de former des juristes de haut niveau, capables de répondre aux exigences des professions juridiques exercées dans les domaines du droit de la concurrence et du droit de la distribution, au niveau national et international, dans les secteurs public et privé.

L'intitulé et le contenu de la formation sont cohérents et compréhensibles par l'ensemble des parties prenantes. Les enseignements correspondent à ceux que l'on peut s'attendre à trouver dans un master spécialisé en droit de la concurrence et de la distribution : droit substantiel et procédural de la concurrence, droit de la distribution, droit approfondi des contrats spéciaux, droit de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des différends, droit de la propriété intellectuelle, anglais des affaires et anglais juridique, économie.

Les débouchés sont clairement affichés et en adéquation avec les enseignements. Il s'agit des professions qui réclament une spécialisation en droit de la concurrence et de la distribution : travail au sein d'un département « concurrence » d'une grande direction juridique ou d'un cabinet d'avocats, de structures publiques comme l'autorité de la concurrence ou les juridictions européennes, etc. Mais le master permet également de préparer les concours qui ne nécessitent pas nécessairement une telle spécialisation, comme celui de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).

Positionnement dans l'environnement

La formation affiche sa position dans la carte régionale et nationale. Le master *Droit des affaires* présente une originalité certaine : aucune autre université de la région ne propose de formation équivalente, et seules trois autres universités au niveau national proposent des masters aux contenus et objectifs relativement équivalents.

Par contre, s'agissant de son adossement à la recherche, le master *Droit des affaires* – parcours droit de la concurrence et de la distribution ne donne que peu d'informations. Il rappelle qu'il est adossé à l'Institut DEMOLOMBE (Equipe d'Accueil 967) et qu'il entretient également des relations étroites avec le Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (Equipe d'Accueil 2132). Mais le seul lien concret évoqué réside dans un projet de recherche pour l'année 2019-2020 impliquant les étudiants du Master et devant déboucher sur la publication d'un rapport consacré à la réparation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles.

Le master *Droit des affaires* – parcours droit de la concurrence et de la distribution a su nouer des liens avec de nombreux acteurs du monde socio-économique, que ce soient des entreprises de la grande distribution, des grands cabinets d'avocats d'affaires, ou encore d'autorités administratives indépendantes. Des représentants de ces structures interviennent dans le diplôme et reçoivent des étudiants en stage, ce qui traduit une articulation certaine de la formation avec les débouchés identifiés. Cette formation ne précise toutefois pas si les relations ainsi décrites ont été formalisées par des conventions ou accords ou si elles restent informelles.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer une mobilité durant leurs études et d'obtenir des crédits issus du Système européen de transfert et d'accumulation des crédits dans ce cadre. L'acquisition de ces crédits fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants. C'est le seul signe de valorisation de partenariats de la formation avec des établissements d'enseignement supérieurs étrangers. La dimension internationale aurait pu sur ce plan être davantage institutionnalisée et encadrée.

Organisation pédagogique de la formation

Le master *Droit des affaires* – parcours droit de la concurrence et de la distribution est conçu en quatre semestres, avec une spécialisation dès le premier semestre. Elle met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) favorisant la mobilité des étudiants.

La formation est ouverte à la formation initiale et à la formation continue. Elle n'est par contre pas ouverte à l'alternance. La validation des acquis de l'expérience et la validation des études supérieures sont proposées pour l'obtention du diplôme.

La formation dit par ailleurs pouvoir accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières, sans préciser de quelle manière.

La formation transcrit les unités d'enseignement en compétences en s'appuyant sur les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles

Le master *Droit des affaires* – parcours droit de la concurrence et de la distribution n'est pas conçu pour orienter ses étudiants vers le monde de la recherche. Il permet toutefois aux étudiants de se sensibiliser à la recherche, notamment à travers d'un cours d'initiation à la recherche. L'année 2019-2020 a permis aux étudiants de participer au travail de recension, de synthèse et de commentaire des décisions rendues par les juridictions dans le cadre des actions en réparation en droit des pratiques anticoncurrentielles, en vue de la rédaction d'un rapport. Il serait intéressant que cette démarche puisse être pérennisée.

Le master *Droit des affaires* – parcours droit de la concurrence et de la distribution comprend des cours dédiés à la sensibilisation à l'environnement professionnel. Il permet par ailleurs à ses étudiants de réaliser un stage en première et en deuxième année de master. On remarquera toutefois que le stage n'est obligatoire qu'en deuxième année de master, ce qui est peut-être insuffisant s'agissant d'une formation dont les étudiants ont peu vocation à poursuivre leurs études par une inscription en doctorat.

Le droit de la concurrence et de la distribution ayant une dimension internationale, la formation indique mettre l'accent sur la maîtrise de l'anglais. Les étudiants peuvent partir à l'étranger au cours de la première année de master et faire un stage à l'étranger durant la deuxième année de master. Des cours de langue sont par ailleurs dispensés au cours de la première et de la deuxième année de master. Des cours sont dispensés en anglais durant la deuxième année de master. Il est regrettable que le volume horaire des cours d'anglais ne soit pas précisé.

La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement. Un environnement numérique de travail est à la disposition des étudiants. Par ailleurs, parmi les compétences visées par la formation figurent les usages avancés et spécialisés des outils numériques.

Le master *Droit des affaires* – parcours droit de la concurrence et de la distribution n'accorde qu'une place limitée à l'intégrité scientifique et à l'éthique. Les règles les concernant sont seulement rappelées dans le guide de rédaction des rapports de stage. Il n'existe pas de dispositif de détection des plagiat. Et ni les étudiants, ni les enseignants ne sont informés des dispositifs de recours au sein de l'établissement en ce qui concerne l'intégrité scientifique et l'éthique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique du master *Droit des affaires* – parcours droit de la concurrence et de la distribution comprend des enseignants-chercheurs et des intervenants issus du monde socio-professionnel. Ces derniers n'interviennent toutefois qu'à partir de la deuxième année de master, et pour 20 à 25 % des cours et séminaires. Il serait par ailleurs intéressant de connaître leur profession exacte pour permettre de prendre la mesure de leur adéquation aux objectifs de la formation.

Le pilotage de la formation est clairement présenté. Il repose sur deux coresponsables dont le rôle est clairement identifié.

Un conseil de perfectionnement comprenant des étudiants et des personnalités extérieures à la formation, dont la liste et la qualité des membres sont précisées, se réunit une à deux fois par an pour faire un bilan de l'année écoulée et faire des propositions d'amélioration.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont explicites et en accord avec les attendus de la formation. Elles figurent dans le règlement de la formation et sont explicitées lors de la pré-rentrée.

Le principe de la seconde chance est pleinement mis en œuvre s'agissant de la première année de master. Pour ce qui est de la seconde année de master, il n'est institué qu'une seule session d'examens. Aucun redoublement n'est admis, sauf circonstances exceptionnelles, à l'appréciation du jury. Mais, à titre exceptionnel, une seconde session d'examen peut être organisée, dont la nature est définie par le jury en fonction des résultats obtenus lors de la première session.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis aussi bien quantitativement que qualitativement. Des tableaux recensent, pour la première comme pour la deuxième année de master, le nombre d'inscrits, le nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger, etc. Les chiffres ne sont toutefois disponibles que pour deux années.

La formation connaît et publie une information complète sur la réussite de ses étudiants, mais il est difficile d'en tirer des enseignements, puisque les chiffres ne concernent que l'année 2017-2018.

Le même problème se présente également pour ce qui est de l'analyse de ses diplômés.

La formation ne prévoit comme processus d'amélioration que les réunions périodiques de l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement.

Résultats constatés

Il est difficile de tirer des enseignements des chiffres obtenus, puisque les tableaux fournis ne remontent qu'à l'année 2017-2018.

S'agissant des effectifs et de leur évolution, ils sont stables en master 1 (autour de 13). Ils ont doublé en master 2 (passés de 7 à 15, pour une capacité de 15). Le fait que la moitié des étudiants de master 2, en 2018-2019, proviennent d'une autre université que l'Université Caen Normandie montre l'attractivité du diplôme.

Les données relatives à l'insertion professionnelle des étudiants ne sont connues que pour l'année 2017-2018. Elles ne sont pas significatives. Il en va de même de celles relatives aux étudiants qui poursuivent leurs études.

Conclusion

Principaux points forts :

- Originalité de la formation.
- Partenaires annoncés en adéquation avec les débouchés visés.

Principaux points faibles :

- Dimension internationale limitée
- Suivi des flux

Analyse des perspectives et recommandations :

La formation présente une originalité certaine, qui fait qu'elle est susceptible de drainer des étudiants d'autres universités de la région. Elle a vocation à préparer des étudiants à entrer immédiatement dans la vie active en ayant un haut niveau de formation en droit de la concurrence et de la distribution. Il conviendrait cependant de formaliser les liens avec le monde socio-économique et de diversifier encore davantage l'équipe enseignante, notamment en deuxième année de master.

On peut par ailleurs s'interroger sur le point de savoir s'il ne serait pas plus lisible de mettre en place un master droit des affaires unique, au sein duquel serait proposé un parcours droit de la concurrence et de la distribution, plutôt que d'isoler un master droit des affaires – parcours de la concurrence et de la distribution, à côté d'autres masters relevant du monde de l'entreprise.

Le lien avec la recherche est par ailleurs à approfondir, même si, en 2019-2020, un projet conduit les étudiants à recenser et analyser les décisions de justice traitant de la réparation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles en vue de la préparation d'un rapport sur le sujet. Ce type d'initiative serait à renouveler. Il serait opportun de renforcer la dimension internationale de la formation par exemple en proposant une certification (par exemple, TOEIC), en renforçant les échanges internationaux ou en institutionnalisant des partenariats. Enfin, le traitement des flux devra faire l'objet d'une attention particulière.

MASTER DROIT DES ASSURANCES

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master *Droit des assurances* de l'Université Caen Normandie est une formation professionnalisante en deux ans. Il prépare les étudiants aux métiers de l'assurance avec une spécialisation en assurances de personnes et de l'indemnisation du dommage corporel, comme l'indique l'intitulé de son unique parcours « assurances et personnes ». Seul le master 2 se déroule en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage). Les enseignements sont dispensés sur le campus 1 de Caen à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Droit, administration économique et sociale et administration publique. Les effectifs du master 2 sont limités à 25. Ceux du master 1 seront limités à 28 à partir de l'année 2020-2021 du fait de l'entrée en vigueur de la sélection à l'entrée en master 1.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage, les connaissances et compétences sont définis et affichés auprès des étudiants dans une plaquette de présentation disponible sur le site internet de l'université.

L'intitulé de la formation est cohérent et compréhensible. Toutefois, la présentation du master porte essentiellement sur le master 2 (M2) et laisse de côté le master 1 (M1), ce qui donne l'impression que le parcours de M2 est conçu comme une formation distincte. Seule l'organisation pédagogique de la formation fournit des informations sur la première année du master.

Les débouchés en matière d'insertion professionnelle immédiate sont affichés et portés à la connaissance des étudiants. *Ils sont en adéquation avec les enseignements.* Sur la plaquette de présentation, il est indiqué que l'étudiant diplômé peut devenir gestionnaire de sinistres, gestionnaire assurance-vie, gestionnaire de protection juridique, juriste rédacteur de contrats, souscripteur en assurance...

Les poursuites d'études consistent dans la possibilité de poursuite en doctorat. Celle-ci est envisageable si le candidat présente préalablement à son inscription en M2 un projet professionnel construit et motivé articulé autour d'une recherche doctorale. La poursuite d'études en doctorat est indiquée sur le site internet du master. La formation se positionne dans l'univers de la certification professionnelle (fiches du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois K1903, C1109, C1102, C1107, C1103).

On ne trouve pas de précisions sur la fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles. Le supplément au diplôme précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant mais il se concentre principalement sur ce qui est acquis en M2.

Positionnement dans l'environnement

La formation affiche sa position dans l'offre de formation du site et dans la carte régionale. Il est à noter que les masters normands concernant l'assurance relèvent plus de la gestion du patrimoine que du droit pur, à l'exception du master en droit des assurances proposé par l'Unité de Formation et de Recherche droit de Rouen. Ce dernier reste assez généraliste et accorde une place importante aux dommages matériels. La formation s'en distingue fortement par le volume très important des enseignements proposés en droit des assurances de personnes et du dommage corporel.

De façon contradictoire, le master affiche sa singularité dans le « Grand Ouest » par son caractère généraliste, couplé à une organisation en alternance obligatoire. Mais est mise aussi en avant l'originalité de la formation quant à son objet - droit des assurances et indemnisation du dommage corporel - qui n'aurait pas d'équivalent ni en Normandie, ni même sur l'ensemble du territoire national. On note aussi plus loin qu'une des raisons de la baisse des effectifs du master 2 serait la création d'autres masters 2 en alternance dans le « Grand Ouest ». Il n'en est pas fait mention lors de la présentation du positionnement de la formation.

Les passerelles entrantes sont indiquées (ouverture aux étudiants issus d'un Diplôme Universitaire de Technologie ou d'un Brevet de Technicien Supérieur, à la condition qu'ils aient validé ensuite une 3ème année de licence en droit), mais rien n'est dit sur les poursuites d'études possibles, ainsi que sur les partenariats académiques.

Le master est adossé principalement à l'Institut Demolombe (Equipe d'Accueil 967). Sa spécialisation s'inscrit dans les axes de recherche de l'équipe, en particulier l'axe « Vulnérabilités : personnes, santé, environnement » et « Affaires et contentieux interne et international ». Le coresponsable du master est Directeur adjoint de l'Institut Demolombe. Un professeur des universités et six maîtres de conférences intervenant dans le master sont membres de l'équipe de recherche.

Il n'y a pas de précision sur le lien entre les objectifs de la formation et la politique scientifique de l'établissement. L'équipe pédagogique du master 2 comprend plus d'un tiers d'intervenants issus du secteur professionnel de l'assurance. Des professionnels de l'assurance participent également aux jurys de soutenance des rapports d'activité que doivent rédiger les alternants. Ils siègent aussi au conseil de perfectionnement.

Un partenariat de plus de vingt ans existe entre l'université de Caen Normandie et la MATMUT. Des intervenants du master viennent de cette entreprise. De nombreux acteurs du secteur de l'assurance accueillent chaque année les étudiants du master 2 au titre de l'alternance (Groupama, Axa, MAIF, Pacifica, etc).

Il est indiqué que la formation n'est pas concernée par des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée en quatre semestres. Elle ne comporte qu'un seul parcours en M1 comme en M2 et se présente comme « tubulaire ». Pour l'instant, le master 1 est commun à tous les masters de droit privé mais des matières sont obligatoires pour le parcours « assurances et personnes ». Le caractère tubulaire est justifié par le fait que les deux premiers semestres permettent aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en droit privé et d'appréhender des matières de droit privé « appliquées » dans le domaine de l'assurance comme le droit judiciaire privé et le droit des contrats spéciaux et de se familiariser avec les principes généraux du droit des assurances. Mais on note que le droit des assurances n'est que facultatif en M1, même s'il est indiqué que la matière est « un prérequis vivement recommandé, sinon indispensable, à la poursuite d'études en deuxième année de master 2 ».

Le master 2 permet aux étudiants d'être spécialisés et préparés à exercer les métiers supposant la maîtrise des assurances de personnes (assurance-vie, assurance retraite etc.) et du droit de l'indemnisation du dommage corporel.

La formation met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. Elle est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances. Elle n'est pas conçue comme partie d'un cursus Master - Doctorat au sein d'une Ecole Européenne de Recherche (EUR).

En master 2, la formation est exclusivement en alternance. Les modules de la formation peuvent être proposés à des professionnels en poste. La formation a nécessairement lieu en présentiel. Les locaux sont adaptés pour les personnes en situation de handicap. Il est dit que « des dossiers de demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont examinés par les responsables de la formation » mais on n'en connaît pas les résultats.

La formation a été construite à partir d'un référentiel détaillant les connaissances académiques, les compétences et les savoirs professionnels attendus dans les métiers visés. Les blocs de compétences sont bien définis.

Il n'est pas indiqué de portefeuille de compétences. La formation ne prévoit pas de modalités pédagogiques diversifiées.

Le master étant destiné à vocation professionnalisante, la démarche scientifique n'est pas au cœur de la formation. Néanmoins des événements offrent un rattachement au domaine de la recherche juridique : demi-journée d'initiation à la recherche au cours de laquelle un chercheur en droit des assurances vient présenter ses travaux ; préparation d'un colloque en droit des assurances par les étudiants du M1.

Dès le master 1, les étudiants sont incités à suivre des stages dans une structure pratiquant l'assurance. En master 2, la formation se déroule en alternance dans le milieu professionnel de l'assurance. Durant le M2, les étudiants sont également incités à s'inscrire au concours de plaidoiries organisé par l'association pour l'éloquence et l'assurance. La formation comprend aussi un module de rencontres professionnelles durant lequel les acteurs du monde de l'assurance viennent rencontrer les étudiants pour évoquer la pratique de l'assurance. Rien n'est indiqué sur l'accompagnement des étudiants dans la recherche de stages.

La place de l'international n'est pas centrale dans le diplôme. Il est indiqué que les étudiants suivent des cours de langue anglaise, sans plus de précision.

Il n'y a pas de place spécifique accordée au numérique dans l'enseignement. Il est juste mentionné les ressources numériques (bases de données juridiques par exemple) à destination des étudiants, ainsi que les supports de cours qui sont mis à disposition sur la plateforme e-campus.

La formation ne sensibilise pas les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique. On notera toutefois des modules relatifs à la déontologie et à l'éthique de la pratique assurantielle.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée et adaptée aux différents contenus de formation. La liste de tous les intervenants est communiquée aux étudiants au moment de la rentrée. Elle n'est toutefois présente ni sur la plaquette de présentation, ni sur le site internet de l'université. La part des enseignements confiés aux intervenants extérieurs, de l'ordre de 35 %, est en accord avec la finalité de la présentation.

La responsabilité de la formation est assurée par deux maîtres de conférences en droit privé.

Un comité de perfectionnement se réunit tous les ans. Il est composé de l'ensemble des intervenants dans le master, des représentants étudiants et du gestionnaire administratif de la formation, ainsi que d'un représentant de la MATMUT. Un compte-rendu des délibérations du comité de perfectionnement est transmis à la direction de l'UFR. L'exemple fourni montre le bon fonctionnement de ce conseil. L'appui administratif paraît suffisant. La formation bénéficie d'une salle dédiée. Les étudiants ont accès à la bibliothèque universitaire et au centre de documentation de la faculté de droit.

Les modalités de contrôle des connaissances font l'objet d'une information durant la réunion de rentrée. Il a été demandé que la session d'examen unique pour les 2 semestres en fin d'année soit divisée en deux désormais. La question est à l'étude.

Les crédits issus du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) sont prévus dans le supplément au diplôme, sans que les règles d'attribution soient explicitées. Les règles de compensation sont pour leur part expliquées dans le supplément au diplôme.

On ne dispose pas d'informations sur les certifications. Les Unités d'Enseignement sont mises en relation avec des blocs de compétences.

Contrairement à ce qui se produit en première année de master, il n'y a pas en deuxième année de master, en ce qui concerne le contrôle des connaissances, de seconde chance ou de session de rattrapage.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis quantitativement et qualitativement depuis 2017/2018.

Les conditions d'accès sont communiquées aux étudiants par le biais de la plaquette de présentation du master.

L'attractivité de la formation est connue et analysée au regard du contexte de la formation. Les tableaux recensant les inscrits, les candidatures et la capacité d'accueil semblent lacunaires. L'entrée en vigueur de la sélection à l'entrée en master 1 en 2020/2021 devrait apporter des améliorations sur ces points.

La réussite étudiante est connue et la mesure de la réussite des étudiants est analysée. Il n'y a pas d'informations sur les flux d'étudiants sortants non diplômés.

La formation connaît le devenir de ses diplômés. Les résultats des enquêtes auprès des diplômés sont communiqués. Ces enquêtes portent sur cinq promotions depuis 2012-2013 jusqu'à 2017-2018, à l'exception de la promotion 2016-2017. L'insertion professionnelle immédiate est analysée au regard des objectifs de la formation.

Deux évaluations de la formation sont faites auprès des étudiants, la première à l'initiative des responsables de la formation qui est réalisée en fin d'année universitaire sur la base d'un questionnaire anonyme de satisfaction, la seconde par les services de l'université de Caen dans l'année qui suit l'obtention du diplôme. Les résultats de ces enquêtes sont communiqués au conseil de perfectionnement.

Une évaluation externe de la formation est effectuée par l'organisme Eduniversal qui classe la formation parmi les dix meilleurs masters français dans la catégorie Masters en management et droit de l'assurance.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est visiblement en baisse. Pour le M1, on ne dispose pas du nombre de candidatures, mais le nombre d'inscrits est faible (17 en 2017-2018 et 13 en 2018-2019). On dénombrait pour l'entrée en M2 120 dossiers de candidatures en 2016, 90 dossiers en 2017, 60 dossiers en 2018. Une des raisons de cette baisse serait la création d'autres masters 2 en alternance dans le « Grand Ouest ». Le nombre d'inscrits a également baissé passant de 24 en 2016-2017 à 17 en 2018-2019. En 2019, le nombre de candidatures est remonté à 90 et l'effectif du master 2 est en 2019-2020 de 22 étudiants. Le différentiel entre le nombre d'inscrits en M1 et le nombre d'inscrits en M2 n'est pas expliqué précisément.

Les étudiants inscrits en M1 viennent principalement de l'université de Caen Normandie, alors que les étudiants inscrits en M2 sont, pour au moins la moitié d'entre eux, issus d'une autre université. Cela démontrerait que le M2 est attractif au-delà de la région caennaise. C'est une preuve supplémentaire que l'identité de la formation en droit des assurances est surtout visible au niveau du M2.

Le taux de réussite en M1 atteint les deux tiers des effectifs. Celui du M2 est nettement plus élevé, puisqu'il oscille entre 94 et 100 %.

Du fait du choix de l'alternance, les taux d'insertion professionnelle qui sont mesurés quasiment sans interruption depuis la promotion 2012-2013 sont excellents. Le taux d'emploi à six mois dépasse en moyenne les 90 %. 70 à 80 % au moins des diplômés qui ont répondu à l'enquête occupent un emploi stable (Contrat à Durée Indéterminée, fonctionnaire, profession libérale). Les répondants à l'enquête ne sont toutefois que 50 % environ à occuper un emploi de niveau cadre.

Le taux d'emploi à trente mois dépasse les 90 % et ils sont en moyenne moins de 10 % à rechercher un emploi. À trente mois, tous les diplômés ayant un emploi occupent un emploi stable et ils sont en moyenne 80 % à déclarer occuper un emploi en adéquation avec la formation (chiffre quasi identique pour un emploi en adéquation avec le niveau de qualification bac + 5). Les diplômés depuis trente mois ont mis moins de deux mois à trouver un premier emploi, ce qui est la preuve de la réussite de la formation en alternance.

Les diplômés interrogés six mois après leurs diplômes sont rares à poursuivre leurs études. Les chiffres sont en baisse constante puisque les diplômés de 2013 étaient 30,8 % à déclarer poursuivre des études. Les diplômés de 2017 ne sont que 5,6 % à poursuivre des études. Aucune inscription en doctorat n'est à relever pour toute la période considérée, ce qui illustre le fait que le doctorat n'est pas envisagé comme un diplôme utile pour l'insertion professionnelle dans le milieu de l'assurance.

Conclusion

Principaux points forts :

- Très bonne insertion professionnelle des diplômés, favorisée notamment par l'alternance.
- Identité originale de la formation quant à son objet (droit des assurances de personnes et indemnisation du dommage corporel)

Principaux points faibles :

- Attractivité en baisse
- Caractère trop généraliste des enseignements en première année de master

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit des assurances* de l'Université Caen Normandie est une bonne formation professionnalisante qui a fait le choix de l'alternance avec succès. Néanmoins, une réflexion doit être menée sur l'érosion des candidatures et des effectifs étudiants. Elle doit passer par une plus grande visibilité à accorder à la formation et par une attention aux bassins de candidatures. L'identité de la formation est surtout visible au niveau de la deuxième année de master.

Il convient d'accorder une attention particulière à l'articulation entre première et deuxième année de Master. À ce stade, le master de droit des assurances est surtout un master 2, précédé par un master 1 de droit privé. Un renforcement des enseignements en droit des assurances et la mise en place de l'alternance dès la première année serait une piste à explorer. Il paraît nécessaire notamment de rendre le cours de droit des assurances obligatoire en première année alors qu'il figure actuellement au sein de 3 matières au choix. Cela fait d'ailleurs partie des perspectives d'évolution envisagées. Ceci démontre le bon fonctionnement du conseil de perfectionnement. Fort opportunément, il est envisagé une réorganisation du calendrier des examens (scission en deux parties), une mise en place d'une session de rattrapage en deuxième année, ainsi qu'un renforcement du droit des assurances et/ou du dommage corporel en master 1. Ce dernier point permettrait de garder l'originalité de la formation quant à son objet - droit des assurances de personnes et indemnisation du dommage corporel - qui n'a visiblement pas d'équivalent sur l'ensemble du territoire national. L'entrée en vigueur de la sélection à l'entrée en première année de master devrait faciliter cette réflexion.

MASTER DROIT DES LIBERTES

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master *Droit des libertés* offre aux étudiants une formation riche et diversifiée leur permettant d'approfondir leurs connaissances en droit des libertés dans toutes ses branches : droit public, droit privé, droit interne, droit européen et international. Cette formation, originale par sa démarche généraliste, permet aux diplômés d'acquérir des compétences transversales (raisonnement juridique, capacité de recherche, expertise juridique, résolution des litiges) et de bénéficier d'une formation complète, dispensée en présentiel au sein de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Droit, administration économique et sociale et administration publique de Caen sur quatre semestres, en formation initiale et formation continue. Les étudiants peuvent s'insérer professionnellement dans le secteur public et privé (concours de la fonction publique, métiers du contentieux, secteur privé associatif et organisations internationales).

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs scientifiques et professionnels sont clairement exposés, identifiés et largement diffusés auprès des étudiants par des voies de communication classiques : Salon des étudiants, Forum des métiers du droit, plaquette d'information disponible en ligne mais aussi grâce aux échanges réguliers des deux co-responsables de formation particulièrement investies dans l'accompagnement et le pilotage de la formation.

Les emplois visés à l'issue de la formation sont parfaitement indiqués et en adéquation avec le niveau offert par la formation (avocat spécialisé, rapporteur à la Cour nationale du droit d'Asile, fonctionnaire publique d'Etat et fonction publique territoriale, chargé de mission dans le milieu des Organisations Non Gouvernementales). Les étudiants reçoivent une formation très complète, reconnue et demandée par les professionnels.

Vu les objectifs scientifiques et professionnels affichés, l'offre pédagogique est parfaitement adaptée permettant aux étudiants de parfaire leur culture de juriste spécialisé en droits et libertés fondamentales à l'échelon national, européen et international.

Positionnement dans l'environnement

Au plan local, le master Droits des libertés est sans équivalent dans les Universités de Rouen ou du Havre. Au plan national, seuls deux autres masters délivrent un diplôme comparable, ce qui explique sans nul doute son intérêt. Les étudiants peuvent utilement compléter leur formation par l'obtention de diplômes universitaires délivrés par le même établissement et sur des thématiques connexes (ex : Diplôme Universitaire Laïcité, République et religions).

Au plan international, une mobilité est offerte aux étudiants de première année.

Le master bénéficie du soutien du Centre de recherches sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (CRDFED, équipe d'accueil 2132) mais également de l'Institut Demolombe (équipe d'accueil 967), chaque co-responsable appartenant à l'un d'eux tout comme les enseignants-chercheurs du master qui se partagent entre ces centres de recherche marquant ainsi la transversalité (droit public/droit privé) du master qui est accentuée par la collaboration d'enseignants-chercheurs étrangers : Allemagne, Argentine, Belgique, Espagne, Italie, Suisse, que ce soit dans le cadre du master lui-même ou dans un programme de Professeur Invité.

Le master entretient des liens institutionnels et pédagogiques avec des acteurs importants de son champ : Institut international des droits de l'homme et de la paix, Comité International de la Croix Rouge, Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés. Toutefois le volume horaire des interventions de ces professionnels et leurs fonctions ne sont pas précisément renseignés.

Organisation pédagogique de la formation

L'offre de formation est organisée en quatre semestres sanctionnés par 30 crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) chacun et répartis de manière équilibrée. Il n'existe pas différents parcours dans le master, le diplôme est structuré de façon à permettre une spécialisation et professionnalisation progressives des étudiants. Dès la première année de master, les étudiants se voient dispenser des cours

généralistes qu'ils approfondissent en deuxième année car cette dernière est orientée vers la mise en pratique des connaissances acquises.

Les étudiants à statuts particuliers (sportifs de haut niveau, artiste, en situation de handicap) peuvent –à leur demande- bénéficier des dispositifs mis en place par l'Université. Le master n'est pas ouvert à l'alternance et ne peut être suivi à distance.

L'équipe privilégie une approche par cohérence scientifique plutôt que par «compétences». Toutefois de nombreuses modalités pédagogiques originales sont à mettre au crédit du master et attestent d'une certaine ambition pour les étudiants. Les innovations pédagogiques réalisées par les enseignants du master prennent majoritairement la forme d'exercices pratiques et de mises en situation (Concours internationaux de simulation ou de plaidoiries, Moot Court, possibilité pour les étudiants de participer à la clinique du droit au sein de l'établissement).

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique semble mineure et plutôt concentrée en deuxième année de master avec un séminaire d'initiation à la recherche et différents travaux de recherche dans les autres séminaires dispensés la même année. Cela tient à la fois au positionnement professionnalisant du master et à la rareté de poursuite d'études en doctorat due aux faibles débouchés.

La professionnalisation se réalise par le stage, facultatif d'abord et obligatoire ensuite, qui peut s'effectuer dans toute structure en lien avec les droits de l'Homme. La durée minimum est de deux mois. Il donne lieu à un rapport (mémoire professionnel).

L'internationalisation fait l'objet d'une attention particulière. L'anglais fait l'objet d'un enseignement en première année de master (M1), certains séminaires sont dispensés en anglais en deuxième année de master (M2), une mobilité est possible seulement en M1, l'accueil des étudiants étrangers est possible mais rare (un en 2017). Il faut également relever la collaboration d'enseignants étrangers déjà évoquée au sein du master.

La place du numérique est classique, les étudiants de la formation disposent d'un environnement numérique de travail (ENT) mis à disposition par l'établissement.

Enfin, sur la question de l'intégrité scientifique et éthique, l'équipe pédagogique semble regretter à raison l'absence de logiciel de détection du plagiat.

Pilotage de la formation

La composition de l'équipe pédagogique est plutôt équilibrée. Constituée d'universitaires en première année, elle se diversifie en deuxième année grâce aux interventions de professionnels directement impliqués dans le secteur d'activité dans lequel évolueront les étudiants (magistrat, avocat, conseiller référendaire à la Cour de Justice de l'Union européenne...). Le pilotage du master s'appuie essentiellement sur le travail et la collaboration des deux co-responsables et sur un Conseil de perfectionnement comprenant des membres de l'équipe pédagogique, des praticiens, des personnels administratifs, et deux représentants d'étudiants. Ce dernier a démontré son utilité puisqu'un ajustement de la maquette est intervenu suite à ses recommandations (nouveaux séminaires).

Les étudiants sont clairement informés des modalités de suivi et d'acquisition des compétences via le règlement des études, différents supports d'information et à l'occasion des réunions de rentrée.

Dispositif d'assurance qualité

Quant aux effectifs de la formation, le suivi quantitatif se fait grâce à application « E-candidat ». La sélectivité et l'attractivité du master sont portées à la connaissance des candidats via la page internet du master.

Les résultats d'admission du master font l'objet d'une publicité classique par voie d'affichage mais également par mail auprès des intervenants.

Des tableaux d'insertion professionnelle et de poursuite d'études sont fournis par l'Espace Orientation Insertion Observatoire UNICAEN mais on regrette de ne pas savoir si et comment ils sont interprétés et mobilisés dans le pilotage du master.

L'évaluation de la formation est assurée via deux canaux. Le premier, formel, est réalisé par les services de l'Université. Mais il n'est pas précisé s'il agit d'une évaluation de la formation elle-même ou des enseignements de celle-ci (voire les deux) et si cette évaluation est faite par les étudiants ou par les services de l'université. L'autre est informel, via la cérémonie de remise des diplômes. Bien qu'informelles, ces informations sont communiquées au Conseil de perfectionnement permettant ainsi certaines réadaptations de la maquette (ex : cours d'anglais remplacé par des cours de droit).

Résultats constatés

Les effectifs en M1 ont connu une nette progression entre 2017 (14 étudiants) et 2019 (34 étudiants) tandis qu'ils sont stables en M2 (environ 20 étudiants sur les trois dernières promotions). La formation est attractive compte tenu de sa spécialisation : on note globalement plus de 50% d'étudiants en provenance d'autres universités.

S'agissant de l'insertion, si l'analyse n'est pas aisée car les résultats peuvent être biaisés par les trop rares réponses données par les diplômés, on peut toutefois observer un chiffre anormalement élevé d'étudiants en poursuites d'études dans d'autres masters (à l'exclusion du doctorat) après l'obtention du Master (84 % en 2013

; 93 % en 2015 et 66 % en 2017). On note toutefois une bonne réduction en 2018 avec une baisse à 41 % de poursuites d'études en sortie de master.

Conclusion

Principaux points forts :

- Originalité de la formation
- Pilotage très satisfaisant à l'exception du suivi du devenir des diplômés
- Innovations pédagogiques

Principaux points faibles :

- Nombre élevé d'étudiants en poursuite d'études (autre que doctorat)
- Suivi du devenir des diplômés

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit des libertés* est une offre de formation attrayante, au contenu de qualité et pilotée par une équipe pédagogique investie et soucieuse de la réussite de ses étudiants.

Les perspectives d'évolution (ouverture à la mobilité grâce au volet double-diplôme dans le cadre du partenariat existant entre l'Université de Caen et l'Université Javeriana de Cali (Colombie) et la nécessaire adaptation du master au passage de la sélection en M1 qui doit être détaillée semblent être en parfaite adéquation avec la dynamique du master et appropriées à l'offre de formation.

La formation gagnerait à intensifier ses efforts pour améliorer l'insertion professionnelle en sortie de diplôme et à mettre en place un suivi plus approfondi du devenir de ses diplômés.

MASTER DROIT DU NUMERIQUE

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master *Droit du numérique* parcours droit de l'Internet, des créations numériques et des entreprises innovantes de l'Université de Caen Normandie est une formation tendant à la spécialisation des étudiants qui ont vocation à embrasser des carrières de juristes en droit du numérique, avocats, délégués à la protection des données notamment. La formation, qui ne comprend qu'un parcours, a lieu en présentiel au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) de Droit, administration économique et sociale et administration publique. Elle est dispensée en cycle initial classique et en alternance depuis 2019.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissages de la formation sont clairement définis, affichés et connus des étudiants à travers une plaquette de présentation et le site internet de la faculté. Bien que l'approche par compétences n'ait pas été choisie au départ, un travail d'adaptation est en cours en vue de la prochaine habilitation du diplôme. Les connaissances et compétences à acquérir sont définies et affichées, de même que les modalités d'évaluation. Elles sont accessibles tant sur la plaquette de formation que le site internet de la faculté et sont rappelées par les enseignants. Le forum des masters est une occasion mise à profit pour les diffuser encore. Des syllabus sont en cours de création. L'ensemble de ces supports et la recherche d'amélioration méritent d'être soulignés.

L'intitulé, le contenu et les apprentissages sont cohérents et compréhensibles par l'ensemble des parties mais à la condition toutefois d'être sensibilisé aux métiers du droit et aux enjeux du numérique. Un supplément au diplôme est fourni. Il apporte d'utiles précisions concernant le contenu de la formation et les résultats obtenus. Les débouchés en matière d'insertion professionnelle immédiate sont affichés et portés à la connaissance des étudiants et aux parties prenantes par une fiche de présentation du diplôme, le site internet de la faculté de droit, la plaquette du diplôme et le réseau des anciens. Les postes effectivement occupés par les anciens diplômés correspondent aux débouchés annoncés.

Les poursuites d'études (concours, examens d'entrée en école professionnelle, doctorat) sont affichées et portées à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes, via des réunions et des conférences. La formation est en adéquation avec une fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) (master droit du numérique – fiche nationale), qui est connue des étudiants et des autres parties prenantes.

Positionnement dans l'environnement

La formation est, au sein de l'établissement et de Normandie Université, la seule à offrir aux étudiants une spécialisation en droit du numérique. Ce master se positionne dans une concurrence nationale assez forte : il existe un peu moins de quinze masters en droit du numérique en France, rassemblés au sein d'une fédération nationale du droit du numérique. Son positionnement est national. Le master participe également à un projet d'accompagnement des entreprises innovantes proposé par Normandie Université, permettant de travailler avec les étudiants d'autres filières.

Le master est très fortement adossé au potentiel et aux activités de recherche de l'établissement et du site. L'Institut Demolombe (équipe d'accueil E 967) comporte un axe « Droit science et numérique » regroupant une dizaine d'enseignants chercheurs en droit du numérique qui interviennent dans le master. Ce lien très fort s'illustre par la poursuite en thèse de plusieurs anciens étudiants du master et par l'association des étudiants aux événements scientifiques. Les travaux des enseignants-chercheurs de l'axe «Droit, science et numérique» sont accessibles aux étudiants.

L'intervention de nombreux professionnels du droit la moitié des intervenants de la deuxième année de master (M2) et la participation au programme "Innovate" d'accompagnement d'entreprises innovantes, contribue à tisser des liens avec le monde socio-économique ainsi qu'à une bonne articulation avec les débouchés identifiés. Cette bonne articulation s'illustre encore davantage pour les étudiants en M2 qui peuvent choisir de suivre la formation en alternance, ou pour d'autres de réaliser un stage de 8 semaines.

Il n'existe pas d'accords de coopération ou des partenariats avec des établissements étrangers. Toutefois, les échanges internationaux sont encouragés, en recrutant des étudiants de troisième année de licence (L3) ayant

passé une année Erasmus (programme d'échanges européens) ou en permettant aux étudiants de master première année (M1) de réaliser leur année à l'étranger. On n'observe pas d'information à ce sujet pour les étudiants de M2. La formation n'est pas délocalisée à l'étranger, mais une réplique du diplôme est envisagée dans une université Argentine. L'acquisition de crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est conçue en quatre semestres, intégralement en présentiel (même si une dématérialisation partielle est envisageable). Elle peut être suivie en alternance depuis 2019 en master 2. Le contenu et les volumes horaires des unités d'enseignement ne sont pas précisés ce qui ne permet pas d'apprécier l'articulation pédagogique entre la première année et la deuxième année de master. On comprend que le master 1 est formé d'enseignements généralistes en droit privé et que la spécialisation en droit du numérique est exclusivement opérée en master 2. Ainsi, la mention de master ne semble pas conçue comme un projet pédagogique sur deux années.

La formation est en mesure d'accueillir les étudiants ayant des contraintes particulières. Des aménagements d'emploi du temps ou pour passer les examens sont possibles.

Un bloc d'enseignement intitulé «Culture numérique» (en M2) retient l'attention car il offre aux étudiants un lien entre toutes les disciplines juridiques à travers des questions sociales et économiques, sciences des données, statistiques, mathématiques. C'est forcément un plus dans une perspective professionnelle.

La formation s'inscrit tout à fait dans une démarche scientifique, en raison des liens étroits avec l'Institut Demolombe et les enseignants-chercheurs de l'axe «Droit, sciences et numérique», à travers des colloques, séminaires et journées d'études, transmission des publications, tant en M1 qu'en M2. Le principal travail de recherche réalisé par les étudiants est un mémoire, soutenu devant un jury. La formation prépare à la poursuite en doctorat (quatre thèses en cours). La préparation des étudiants à l'insertion professionnelle se manifeste principalement par le caractère transversal des compétences, la participation au projet "Innovate", la réalisation d'un stage de huit semaines en M2 ou par l'alternance (il n'est pas indiqué de quelle façon les étudiants sont accompagnés dans leurs démarches). Un stage en M1, facultatif, est opportunément suggéré. On note aussi l'existence de rencontres professionnelles et un cours de « culture numérique » (M2). Il ne semble toutefois pas que la formation comporte des modules spécifiques à la connaissance de l'environnement professionnel. L'enseignement de l'anglais est obligatoire, mais il ne fait pas l'objet d'une certification dans le cadre de la formation. Une certification est possible, mais elle repose sur le volontariat. Une part non négligeable (40 heures) d'enseignements est dispensée en anglais. La mobilité étudiante est possible grâce à la Bourse Eiffel et la mise en place des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) dans le cadre d'un processus formalisé et connu des étudiants.

Le numérique dispose d'une place désormais classique dans les enseignements en droit : accès à un environnement numérique de travail, bases de données et espaces dématérialisés de dépôt de documents, exercices.

Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique lors de la présentation de la méthode du mémoire de recherche. Les enseignants-chercheurs ont accès à des outils de détection de plagiat.

Pilotage de la formation

La liste des enseignants est transmise aux étudiants au début d'année. Elle est aussi disponible en ligne. Les enseignants sont choisis pour leurs hautes compétences et leurs qualités pédagogiques (ce qu'il faut souligner) et leur notoriété. La répartition entre les professionnels et les enseignants chercheurs paraît équilibrée et correspondre aux objectifs.

L'approche par compétences n'est pas encore formalisée, mais elle fait l'objet de discussions entre les intervenants et est vouée à être mise en place.

Le master est sous la responsabilité de deux enseignants-chercheurs, dont les rôles sont parfaitement définis (sélection des étudiants, mise en place du calendrier, recrutement des enseignants, répartition des enseignements, organisation des examens, etc.). La formation est dotée de moyens administratifs adaptés tant en personnel (gestionnaire de scolarité) qu'en salles (salle dédiée) et outils (centre de documentation, Bibliothèque universitaire, salle informatique, Wi-Fi).

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement et les responsables font un point mensuel. Un conseil de perfectionnement est mis en place. Sa composition est connue et adaptée. Son rôle et son organisation sont bien identifiés. L'ensemble des travaux de suivi de la formation et les comptes rendus sont portés à la connaissance des étudiants, qui y sont d'ailleurs représentés. Les étudiants ont accès aux informations relatives aux jurys (composition, rôle, dates) par les responsables du diplôme. Toutes les informations relatives au contrôle de connaissances ainsi que les règles d'attribution des crédits ECTS sont connues des étudiants par le canal du règlement des études pour les M1 et le règlement de contrôle des connaissances pour le M2. Le master ne donne pas lieu à des certifications, mais les étudiants ont accès à plusieurs d'entre elles (Pix+droit, langues,

informatique) sur la base du volontariat. Le principe de la seconde chance est admis en M1 mais pas en M2 sans que cela ne soit expliqué et qui est peut-être regrettable.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis à l'aide de tableaux et d'indicateurs fournis par la Délégation d'aide au pilotage et à la qualité. Les données sont toutefois assez limitées et les indicateurs mériteraient d'être affinés.

Le processus de recrutement n'est pas détaillé mais il est indiqué que le motif de refus est communiqué à chaque candidat.

La réussite étudiante est connue des parties prenantes et fait l'objet de publications sur le site de la faculté de droit. Il en va de même du devenir des diplômés. En revanche, l'insertion immédiate professionnelle ne fait pas l'objet d'une analyse pour le moment, ce qui paraît regrettable, au regard des débouchés annoncés.

Une réelle volonté d'amélioration apparaît tant des activités du conseil de perfectionnement que des échanges entre enseignants-chercheurs que plus généralement du dispositif d'autoévaluation.

Résultats constatés

On observe une augmentation progressive des inscriptions en première année de master, 13 inscrits en 2017-2018, 20 en 2018-2019 et 33 en 2019-2020. En M2, on relève 13 inscrits en 2017-2018, 14 en 2018-2019 mais 12 pour 2019-2020 ce qui s'explique par un mauvais taux de réussite en M1 l'année précédente (35 %). En première comme en deuxième année de master, les étudiants sont très largement originaires de l'Université de Caen. En M1, le taux de réussite est assez moyen en 2017-2018 : 62 %, voire faible en 2018-2019 : 35 %. En revanche, en M2, il est excellent (100 %) ce qui s'explique par la sélection à son entrée. On ne dispose pas des chiffres relatifs à l'abandon. Pour l'année 2017-2018 (seule année enquêtée quant à l'insertion professionnelle), le taux de diplômés en emploi à six mois est bon (85 %) mais il est à mettre en relation avec le nombre de répondants : 7 sur 12 diplômés. Tous les emplois occupés sont de niveau cadre sans que l'on puisse savoir précisément s'ils sont en adéquation avec le parcours du master. Enfin, 30 % d'étudiants ont poursuivi leurs études dont un en doctorat au sein de l'Université de Caen.

Conclusion

Principaux points forts :

- Lien étroit entre l'enseignement et la recherche
- Recherche d'amélioration continue par les responsables
- Recherche de professionnalisation des étudiants
- Approche pluridisciplinaire du numérique

Principaux points faibles :

- Caractère trop généraliste des enseignements en première année de master et manque d'initiation à la spécialisation
- Suivi des étudiants diplômés et analyse des indicateurs limités

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit du numérique* de l'Université de Caen-Normandie est un diplôme récent qui se caractérise dans son établissement par son orientation unique en droit du numérique en M2 et un lien fort avec la recherche, avec des perspectives d'emploi très intéressantes. A l'échelle nationale, le master s'inscrit toutefois dans un mouvement plus général et déjà très compétitif. Les perspectives d'évolution du master répondent globalement aux principaux points faibles relevés. Toutefois, le manque d'articulation entre le M1 et le M2, ce dernier semblant conçu actuellement comme la mention de master elle-même, ne paraît pas pouvoir être résolu en ne proposant un seul cours de spécialisation en M1. La meilleure communication évoquée autour du master peut améliorer son attractivité mais il faudrait peut-être mettre en place des indicateurs plus fins et comparés d'une année à l'autre pour apprécier l'insertion professionnelle. Enfin, la certification du Pix+droit pourrait être rendue obligatoire.

DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Université Le Havre Normandie

Présentation de la formation

Le master *Droit International et Droit Européen*, parcours Droit et régulation des marchés internationaux (désormais master DIDE) de l'université de Caen Normandie est une formation en deux ans ayant comme objectif de former des juristes travaillant dans le domaine du droit international et du droit européen, que cela soit dans les secteurs privé ou public. Cette formation de master vise à développer, chez l'étudiant, des connaissances sur l'environnement juridique international des opérateurs économiques publics et privés et des opérations économiques. Le master est délivré uniquement en présentiel et en formation initiale ou continue au sein de l'université de Caen Normandie. Le master DIDE s'appuie sur une habilitation conjointe entre les Unités de Formation et de Recherche (UFR) de Droit de Caen et des affaires internationales du Havre.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairement définis et connus des étudiants grâce à une plaquette d'information, et grâce au salon de l'étudiant de Caen et au Forum des formations et des métiers du droit organisés par la faculté. Les connaissances et compétences à acquérir sont connues des étudiants et affichées clairement dans l'intitulé du master DIDE, et un livret d'accueil récapitulatif de l'ensemble du règlement des connaissances, de la maquette et du calendrier de la deuxième année de master (M2) est distribué en début d'année. Un supplément au diplôme existe, sans pour autant que ne soient précisées les connaissances et compétences acquises par l'étudiant. Les débouchés en matière professionnelle sont connus des étudiants, d'autant plus que le master entretient des relations fortes avec le monde socio-économique (participations à des conférences de professionnels, lien avec le barreau de Caen ou encore avec le cabinet FIDAL). Toutefois, le master étant récent, les débouchés observés ne sont pas nécessairement significatifs des années à venir. Les étudiants connaissent leur possibilité de poursuite d'étude puisque certains ont intégré des cabinets d'avocat quand d'autres ont commencé la réalisation d'un doctorat. La formation est en cohérence avec la fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles qui est mentionnée dans le livret d'accueil.

Positionnement dans l'environnement

Le master DIDE de l'université de Caen Normandie offre, au sein des autres masters en droit proposés par l'université, une possibilité pour l'étudiant d'avoir une double compétence en droit international et en droit européen. Les enseignants-chercheurs du master sont rattachés à quatre laboratoires différents. Les étudiants peuvent intégrer l'école doctorale Droit Normandie et participent aux réunions relatives à la poursuite d'études en doctorat. Il n'existe pas d'accord de coopération ou de partenariat avec des établissements étrangers et rien ne transparaît quant à la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs et techniques. Toutefois, le master entretient des relations avec des structures pouvant permettre cela par la suite (Carré international de l'université, Chambre de Commerce et d'Industrie, Business France). Le master DIDE, comme évoqué ci-avant, se déroule entièrement sur le site de l'université de Caen et n'est pas délocalisé ou mis en œuvre à l'étranger.

Organisation pédagogique de la formation

Le master repose sur deux années divisées en quatre semestres, la première année étant composée d'enseignements mutualisés avec d'autres masters, et la seconde étant spécifiquement consacrée aux enseignements du parcours Droit et régulation des marchés internationaux. Ainsi, en première année de master, les étudiants suivent des cours formant un tronc commun orienté vers le droit international et le droit européen, avant de se spécialiser en deuxième année de ce master DIDE autour du parcours susvisé. La formation met en œuvre le système européen des crédits capitalisables et transférables (European Credits Transfer System) favorisant la mobilité étudiante.

Le master DIDE n'est pas ouvert à l'alternance et n'était pas ouvert à la formation continue jusqu'à la rentrée 2020-2021, ce qui est donc désormais le cas. Les enseignements du master sont suivis en présentiel et ne sont pas dispensés à distance. La formation tient compte des différents profils d'étudiants : étudiants porteurs de handicap, étudiants salariés et autres. Il y a aussi une prise en compte des validations des acquis de l'expérience (VAE) et les validations des études supérieures (VES). L'approche par compétences n'est pas mise en œuvre même si un travail est en cours de réalisation à ce sujet et que la formation s'appuie bien sur la fiche RNCP.

Si le master DIDE comporte des éléments importants dédiés à la connaissance du monde la recherche dans sa deuxième année, rien n'est fait au cours de la première année de master. En revanche, la deuxième année de master (M2) comporte 50 heures d'enseignement destinées à cela (Unités d'Enseignement 3 et 6), avec des cours d'initiation à la recherche documentaire, des modules relatifs à la méthodologie des mémoires de recherche, ou encore la réalisation d'un rapport de séminaire collectif. En deuxième année de Master, la pédagogie est exclusivement envisagée de manière inversée. A ce stade, les étudiants réalisent un mémoire de recherche ou un rapport de stage, et produisent aussi, pendant une semaine, un travail collaboratif sous la forme d'une recherche collective.

La formation comporte des modules de connaissance de l'environnement professionnel, notamment par les deux modules de Culture économique fondamentale, par celui de valorisation de la recherche, ou encore par celui de l'aide à l'insertion professionnelle des chercheurs. Ces différents modules favorisent l'adaptabilité de l'étudiant ainsi que sa recherche de stage et son insertion professionnelle, tout comme la réalisation d'un stage facultatif (première année) ou celle du stage (deuxième année).

Au regard de l'intitulé du master DIDE et du parcours Droit et régulation des marchés internationaux, la formation prépare ses étudiants à l'international, que cela soit par les cours d'anglais dispensés en première année de master, par la possibilité offerte aux étudiants de suivre une seconde langue vivante via le Carré international de l'université de Caen (17 langues vivantes possibles, en cours du soir ou en formation accélérée pendant les vacances scolaires), ou par deux enseignements disciplinaires dispensés en anglais au cours du master en deuxième année. Ces enseignements permettent aux étudiants d'accéder au Certificat de compétences en langues de l'Enseignement Supérieur (CLES). De manière très traditionnelle, les étudiants bénéficient de compléments de cours et d'exercices par une plateforme interne « e-campus », ont accès à une salle dédiée et équipée informatiquement, et bénéficient d'enseignements sur les outils numériques.

La formation à l'intégrité scientifique est comprise dans les modules susmentionnés sur la recherche documentaire ou la méthodologie du mémoire. De plus, le logiciel Plagiarisma permet lutter contre les plagiat et autres fraudes ; et les étudiants, comme les enseignants, sont informés au moyen d'affichages du dispositif de recours au sein de l'établissement en ce qui concerne l'intégrité scientifique et l'éthique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée quant aux disciplines mais peu quant aux origines professionnelles car plus de 85 % de l'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs, maîtres de conférences ou Professeurs des Universités. On trouve cependant, en nombre limité, des avocats et chefs d'entreprises dans la liste des intervenants. La composition de l'équipe pédagogique est connue des étudiants grâce à l'emploi du temps, mais n'est pas mise à disposition d'autres publics. Comme exposé ci-avant, l'approche par compétences n'est pas encore formalisée mais un travail en ce sens est en cours.

Le rôle et les responsabilités des enseignants sont clairement définies, notamment ceux des deux enseignants responsables du master qui se réunissent régulièrement et échangent sur le master hebdomadairement. Ils oeuvrent quant à la sélection des étudiants, la mise en place du calendrier de l'année, le recrutement des enseignants du master (deuxième année), l'organisation des examens. Ils s'attachent aussi à suivre les étudiants quant à leurs stages, s'assurant que chaque étudiant du parcours professionnel bénéficie bien d'un stage et que chaque étudiant du parcours recherche soit suivi par un directeur de recherche. Dans le cadre du pilotage de la formation, un conseil de perfectionnement est mis en place et se réunit annuellement. Il est composé d'enseignants, d'étudiants, d'un représentant du personnel administratif et technique et d'un représentant du monde socio-économique. On ne connaît pas les documents sur lesquels s'appuie le conseil de perfectionnement, ni si une communication spécifique est réalisée quant à sa tenue ou à ses compte-rendus. La formation dispose de moyens administratifs et pédagogiques spécifiques, que cela soit au travers du personnel administratif par un gestionnaire de scolarité qui assiste l'équipe pédagogique et aide les étudiants, par la mise à disposition d'une salle dédiée aux étudiants de deuxième année de master, par un accès à divers centres de documentation et bibliothèque, ou encore par un accès libre à une salle informatique.

Les dispositifs d'évaluation des connaissances restent très traditionnels, et les modalités de contrôle de connaissances sont classiques et détaillées dans le règlement de contrôle de connaissances distribué lors de la réunion de rentrée des masters 2. Les règles d'attribution des crédits issus du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) sont explicitées et respectées, comme indiqué ci-avant, tout comme les règles de compensation qui sont aussi connues des étudiants. L'étudiant peut aussi bénéficier de certifications en langue, notamment la certification en langue anglaise obligatoire pour l'obtention du master. Le jury des délibérations se réunit deux fois l'an, pour la première session et la seconde session (session de rattrapage respectant le principe de la seconde chance), mais aucune information sur la composition de celui-ci n'est communiquée aux étudiants. Enfin, les règles propres à la reconnaissance de l'engagement étudiant au cours

de son cursus (dont la validation a lieu au titre du troisième semestre de master) sont explicitées et connues des étudiants de master qui doivent, dans ce cadre, réaliser un rapport et soutenir celui-ci oralement.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont extrêmement faibles. La sélection s'opère à travers l'étude d'un dossier de candidature ; les éléments de décision quant à cette sélection ne semblent pas être rendus publics. Au regard de la jeunesse du master (création en 2017-2018), il est assez compliqué de récolter des statistiques et analyses relatives à l'insertion professionnelle, à l'attractivité du master, à la réussite des étudiants ou au flux d'étudiants sortants non diplômés. L'observatoire de la vie étudiante de l'université de Caen Normandie réalise ce travail quant au devenir des étudiants de master, mais les résultats sont encore trop minces pour pouvoir dégager une quelconque tendance. On sait seulement que, sur la première promotion du master, trois étudiants poursuivent leurs études (en école de commerce ou en préparation au concours du barreau), trois ont intégré un cursus de doctorat pour réaliser une thèse, et deux travaillent en cabinet d'avocats.

Le processus d'amélioration continue est mis en place au moyen du conseil de perfectionnement du master dans lequel siègent des enseignants-chercheurs, des représentants des étudiants, un professionnel et un membre du personnel BIATSS (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé).

Résultats constatés

Le master *Droit international et droit européen*, parcours Droit et régulation des marchés internationaux de l'université Caen Normandie est un jeune master, seul master de France à bénéficier de la double spécialité « droit international » et « droit européen ». L'effectif du master paraît toutefois extrêmement faible et son attractivité interroge.

Conclusion

Principaux points forts :

- Choix des méthodes pédagogiques intéressantes
- Modules spécifiquement dédiés à la recherche

Principaux points faibles :

- Faible attractivité et faiblesse des effectifs
- Insuffisance quant aux propositions liées à la mobilité internationale et à l'internationalisation (pour un master de droit international)

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit International et Droit Européen*, parcours Droit et régulation des marchés internationaux de l'université Caen Normandie est un jeune master. Les perspectives d'évolution proposées concernent la modification de la maquette de la première année de master pour proposer des options en droit public. Il semble que ces perspectives pourraient être envisagées de manière élargie afin de donner plus d'envergure au master. Cela pourrait passer par un renforcement des intervenants professionnels, ou encore, compte tenu de l'intitulé du master, par des partenariats internationaux avec des universités étrangères. Un travail soutenu de communication et de promotion devra être accompli pour faire connaître cette formation.

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master *Droit notarial* de l'Université Caen Normandie a pour objectif de former les étudiants aux fonctions de collaborateur de notaire et de leur permettre de s'inscrire en deuxième année du Diplôme Supérieur de notariat (DSN), afin de devenir, ultérieurement, notaire. Accessoirement, il leur permet de devenir agent immobilier, employé de compagnie d'assurance ou de banque (services immobiliers).

Le master est accessible en formation initiale et en formation continue. Les enseignements sont dispensés sur le campus 1 de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Droit, administration et économique et sociale et administration publique de l'Université Caen Normandie. Les effectifs tournent autour de 35 étudiants en première année de Master (M1) et entre 15 et 17 en deuxième année de master (M2).

Analyse

Finalité de la formation

Le master *Droit notarial* constitue l'une des deux filières d'accès (dite "voie universitaire") au titre de Notaire. Il est la première étape d'un parcours de formation qui se poursuit, dès la deuxième année de master (M2), dans le cadre du Diplôme Supérieur de Notariat (DSN). La spécificité de ce diplôme vient de ce que le DSN se déroule en trois ans et que le Master 2 en constitue la 1ère année.

La formation expose clairement ses objectifs dont le principal est de former des collaborateurs de notaires en notant que seule l'obtention du DSN – donc une poursuite d'études – leur permettra d'exercer la profession de notaire. De manière plus marginale, elle permet aussi de prétendre à des postes de juristes collaborateurs dans les secteurs de l'immobilier, de la gestion du patrimoine, de la banque ou de l'assurance – ce qui est opportun. En effet, il est précisé que quelques-uns, parmi les titulaires du master, se réorientent vers des domaines autres que le notariat. Il est dit que cette réorientation passe parfois par une poursuite d'études qui n'est pas systématique car les banques, les compagnies d'assurance ou les entreprises de l'immobilier recherchent parfois des personnes ayant un profil notarial pour occuper des postes où leurs compétences seront sollicitées (par exemple : dans le service immobilier d'une banque).

La formation considérée permet d'acquérir les connaissances et compétences attendues d'un collaborateur de notaire, étant précisé que le master doit être complété de deux années de Diplôme Supérieur du Notariat (en contrat de professionnalisation). On ne sait pas vraiment si elle est suffisante pour ceux qui choisissent de se réorienter dans un autre secteur que le notariat.

Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'étude sont renseignés dans le dossier supplément au diplôme. Le principal débouché en matière de poursuite d'études est le DSN mais les élèves peuvent s'arrêter à l'issue du M2 ou ne pas trouver de collaboration à l'issue de leur contrat de professionnalisation. Une poursuite en doctorat est possible mais il est dit qu'en pratique les étudiants ne font pas ce choix.

Positionnement de la formation

Il existe actuellement 30 masters de droit notarial en France (dont 29 en France métropolitaine). La connaissance par la formation de son environnement académique, scientifique, socio-professionnelle est excellente.

Au niveau académique, le master est le seul de ce type dans le ressort de l'Université de Caen Normandie (départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados). A proximité, il en existe un autre à l'Université de Rouen Normandie et un troisième à l'Université de Rennes I (Bretagne). Le master de Caen rayonne sur la Sarthe et même sur l'Anjou et la Touraine, les Universités du Mans, d'Angers et de Tours ne proposant pas de formation similaire. La forte proximité des masters de droit notarial de Caen et de Rouen et, plus récemment, l'appartenance à une même région administrative (région Normandie) ont conduit, les responsables de ces deux masters à entretenir des liens et des échanges réguliers. C'est ainsi que les deuxième et troisième années de DSN sont communes aux deux établissements et les enseignements ont lieu alternativement à Rouen et Caen. On retient la très forte attractivité de ces mentions : entre 400 et 500 candidatures à l'intégration en master 2 de *droit notarial*, chaque année, tant à Caen qu'à Rouen.

Le diplôme est adossé à la recherche, notamment à l'axe « droit de la famille » de l'Institut Demolombe (Equipe d'Accueil 967) dont les enseignants-chercheurs « publiants » font partie. Il est noté aussi un adossement, moins explicite, au Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit (CRDFED) (Equipe d'Accueil 2132). Il est également possible de poursuivre en thèse mais en pratique, c'est rarissime. Pourtant dans le cadre de la réforme du DSN, la profession notariale a manifesté son souhait, au niveau national, de revaloriser le doctorat.

Concernant l'environnement socio-professionnel, le master Droit notarial travaille en étroite collaboration avec la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Caen qui, classiquement, finance une partie des enseignements. En revanche, il n'est pas fait état de conventions avec l'Institut National des Formations Notariales (INFN).

Le positionnement du master dans l'environnement international n'est pas affiché comme une priorité.

Organisation pédagogique de la formation

Concernant son organisation pédagogique, la formation est pleinement lisible. Les enseignements dispensés sont cohérents au regard du futur métier de collaborateur de notaire que les étudiants sont destinés à exercer. Par ailleurs, la formation suit une progression logique. La première année de master apporte les connaissances fondamentales tandis que la deuxième année de master permet de les approfondir. Néanmoins, l'identité de la formation est surtout visible au niveau de la deuxième année de master. Par ailleurs, le contenu du M2 qui constitue la 1ère année du DSN est règlementé par arrêté ministériel et n'offre aucune marge de manœuvre aux responsables d'un tel diplôme contrairement au M1.

La formation n'est pas conçue comme partie d'un cursus Master - Doctorat au sein d'une EUR (Ecole Universitaire de Recherche) ou *Graduate School*. La formation du master de droit notarial n'est pas ouverte en alternance et ne peut pas être suivie à distance. Elle est ouverte aux systèmes de Validation d'Etudes Supérieures (VES) et de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) avec un jury dont on aimerait avoir la composition. On note qu'un seul candidat a déjà obtenu le master au titre de la VAE.

La formation est conçue et présentée en blocs de connaissances. Les portefeuilles de compétences, ou un outil similaire permettant aux étudiants d'évaluer leurs acquis ; modalités pédagogiques diversifiées ne sont pas présents.

La démarche scientifique de la formation se résume en M2 à quatre heures de conférences dédiées à la connaissance du monde de la recherche et une initiation à la recherche documentaire dans les travaux dirigés. Ils sont également régulièrement conviés – sans participation - à des colloques qui se tiennent à la Faculté de droit de Caen ou ailleurs. Le métier d'enseignant chercheur est présenté lors du forum annuel des formations et métiers du droit (destiné aux étudiants de licence et de M1).

Même s'il est seulement dit que la formation en deuxième année du master comporte un séminaire consacré aux institutions professionnelles du notariat, ainsi qu'un stage obligatoire d'un mois dans un office notarial. Il est patent que celle-ci permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales utiles à son insertion professionnelle immédiate. La chambre interdépartementale des notaires accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages, mais en général, ils n'ont pas besoin d'aide.

Les modalités pédagogiques restent très classiques et si elles peuvent développer les compétences dans le monde du notariat, il est moins sûr qu'elles permettent l'adaptabilité à d'autres contextes professionnels et culturels et certainement pas à l'international.

En effet, la formation ne prépare pas ses étudiants à l'international. En première année de master, un enseignement d'une « langue vivante », sans plus de précision, est obligatoire (12 heures sous la forme de Travaux Dirigés). On peut regretter en revanche qu'il n'y ait aucun apprentissage de langue étrangère en deuxième année de master en supplément de ce qu'exige l'arrêté ministériel. Cela aurait l'avantage de s'adapter à la clientèle anglo-saxonne de la région ainsi que d'apporter des compétences nécessaires à ceux qui ne choisissent pas la voie notariale mais le secteur bancaire ou la gestion de patrimoine.

Les étudiants et enseignants bénéficient d'un environnement numérique de travail. Celui-ci est très peu utilisé, si ce n'est comme site de dépôt de fichiers lourds. Les innovations pédagogiques prennent uniquement la forme de travail en équipe.

Les étudiants sont sensibilisés par divers canaux (conférences d'accueil, règlement des études...) à l'intégrité scientifique et à l'éthique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique, tant en M1 qu'en M2, se compose de Professeurs des Universités et de Maîtres de conférences ainsi que de très nombreux notaires. Sa composition est équilibrée. Les spécialités des intervenants extérieurs sont diversifiées. On apprécie la présence d'un généalogiste, d'un expert-comptable et de deux avocats.

Le master en son entier est placé sous la responsabilité pédagogique des deux Professeurs des Universités. Chacun coordonnant un ou plusieurs pôles : « droit de la famille » pour l'un ; « droit des contrats et des obligations » et « droit de la construction et de l'urbanisme » pour le second. La coordination des pôles de « droit commercial », « droit fiscal » et « droit rural » est assurée par 3 notaires. On aurait en savoir plus sur cette organisation – très opportune – par pôles.

Concernant les outils de pilotage, le master s'est doté d'un conseil de perfectionnement qui se réunit au moins une fois par an et dont la composition est classique. On apprécie que « personne n'ait de prérogative précise », et que « chacun des membres du conseil puisse s'y exprimer librement ». Il semble pleinement efficace.

Les modalités d'évaluation retenues ne sont pas développées.

Enfin, les compétences attendues semblent être acquises à l'issue de la formation. La maîtrise des outils informatiques et notamment ceux spécifiques au notariat ne fait pas l'objet de développements. Sur la maîtrise de l'anglais juridique, il est difficile de se prononcer compte-tenu de l'absence de cours en M2.

Rien n'est dit de précis sur le recrutement, les passerelles et l'aide à la réussite. Il n'y a pas encore de sélection à l'entrée en M1, les étudiants du M2 sont probablement sélectionnés sur dossier au regard de critères objectifs classiques (en particulier le dossier académique).

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences respectent le principe de seconde chance. En effet, en M1, une seconde session est proposée, dans les matières non capitalisées par le candidat. En M2, l'étudiant qui échoue à ses épreuves en première session voit toutes ses notes effacées (notes de contrôle terminal comme de contrôle continu) et il est invité à passer, en septembre, une épreuve unique de grand oral dont le contenu couvre tout le programme de droit notarial.

Dispositifs d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis par une délégation d'aide au pilotage et à la qualité (DAPEQ) de l'Université Caen Normandie. Les chiffres d'insertion professionnelle sont très problématiques. En effet, à six mois seul 1 diplômé a été enquêté et à trente mois, 0.

Les modalités du recrutement des étudiants sont votées en conseil d'UFR, sont approuvées par les instances universitaires et l'ensemble du processus de sélection (y compris quant aux critères de sélection) est porté à la connaissance des étudiants, notamment lors des forums et réunions d'information organisées par la Faculté.

La deuxième année de master bénéficie d'une attractivité très importante. Il n'y a en général qu'une trentaine d'inscrits en master 1, mais plus de 400 dossiers de candidature en deuxième année de master (pour 17 ou 18 places, selon les années). Ceci confirme que l'identité de la formation est surtout visible au niveau de la deuxième année de master.

Les flux d'étudiants sortants non diplômés (abandons, réorientations, passerelles, concours, etc.) ne sont pas connus et analysés tout comme malheureusement ceux des étudiants sortant diplômés.

Résultats constatés

Le taux de réussite en M2 est excellent (proche de 100% chaque année) mais en M1, il oscille entre 60 et 70 %, selon les années. On admet que « ces taux assez faibles s'expliquent par l'absence de sélection à l'entrée en M1 ». Même avec une telle sélection, la formation devra revoir les effectifs respectifs du M1 et du M2 car il est problématique que la moitié des effectifs du M1 ne poursuive pas en M2, ce qui est le cas actuellement.

Compte-tenu de l'incomplétude des enquêtes soulevée plus haut (à six mois seul 1 diplômé a été enquêté et à trente mois, 0), il est impossible d'indiquer et d'apprécier les taux de diplômés en emploi, ainsi que leur évolution. On ne trouve aucune donnée sur les étudiants qui se réorientent vers des domaines autres que le notariat.

La poursuite d'étude est logique puisque le DSN se déroule en trois ans et que le M2 en constitue la 1ère année. Elle l'est moins pour ceux qui choisissent une autre voie.

Conclusion

Principaux points forts :

- Qualité de l'équipe pédagogique, en lien avec les axes de l'unité de recherche
- Excellent taux de réussite en master 2
- Attractivité du master 2

Principaux points faibles :

- Absence d'information sur le devenir des diplômés
- Spécialisation de la mention n'apparaissant qu'en deuxième année de master

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit Notarial* de l'Université de Caen Normandie est une formation de qualité avec un fort taux de réussite. Elle n'a néanmoins de réelle visibilité qu'au niveau de la deuxième année de master. La sélection envisagée à l'entrée de la première année de master devrait permettre une évolution sur ce point.

L'impossibilité de connaître le réel devenir des diplômés est regrettable. Il serait opportun pour les responsables de réfléchir aux dispositifs de recueil d'informations. Il est vrai que la poursuite d'études en DSN ne facilite pas la tâche, le parcours d'un élève notaire ne s'arrêtant pas à l'issue du master 2. Il pourrait être utile de se rapprocher de l'Institut National des Formations Notariales pour connaître ce devenir puisque les enseignements de deuxième et troisième années de DSN ont lieu alternativement à Rouen et Caen. Il serait sans doute possible d'attirer l'attention de tous, et surtout de l'INFN, sur le besoin de suivi des diplômés.

Certains conseils de perfectionnement de master Droit notarial ont la particularité d'englober le M1, le M2 et le DSN. Ils permettent ainsi de mener une réflexion sur le fonctionnement et les évolutions possibles de la formation des notaires de la Région. Restera toujours la question du suivi et de l'appui des élèves ne choisissant pas de continuer dans le notariat. La formation est entièrement tournée vers la profession notariale, mettant de côté ceux qui, de manière plus marginale, veulent prétendre à des postes de juristes collaborateurs dans les secteurs de l'immobilier, de la gestion du patrimoine, de la banque ou de l'assurance.

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master mention *Droit public* parcours carrières publiques est une formation en deux ans (première année M1 et deuxième année M2) qui a pour objectif de former des juristes polyvalents en droit public et des cadres administratifs et financiers des collectivités publiques, établissements publics et autres organisations publiques et parapubliques. La formation comprend un parcours unique «carrières publiques» dispensé exclusivement en présentiel et en formation initiale dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Droit, administration économique et sociale et administration publique de Caen.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs et débouchés du master sont clairement et classiquement exposés dans la plaquette de présentation du master et sont présentés aux futurs étudiants dès la fin de la licence troisième année (L3), durant un séminaire d'accueil et lors de forums organisés par la faculté de droit.

Les objectifs et débouchés sont cohérents avec la formation. Cette mention ne donne pas lieu à une délocalisation.

La formation dispose d'une fiche au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) à disposition des étudiants sur le site Internet de l'UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique de Caen.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation est très sommairement analysé. L'existence de formations considérées comme plus spécialisées est mentionnée sur le territoire de la Seine Maritime sans que cela ne soit ni argumenté, ni analysé. La justification de son positionnement repose uniquement sur les besoins des différentes fonctions publiques sur le territoire normand sans que la contradiction avec l'existence de formations plus spécialisées sur ce même territoire ne soit relevée. Cela pourrait signifier que le positionnement de la formation est en réalité purement local et attaché au territoire de la basse Normandie mais cela n'est pas précisé.

Il est indiqué sans autre précision que les passerelles entrantes et sortantes sont mentionnées dans la plaquette d'information. Il s'agit de la licence troisième année de droit exclusivement pour la passerelle entrante et du doctorat exclusivement pour la passerelle sortante.

L'articulation avec la recherche est classique et se limite aux liens existants avec le laboratoire Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (CRDFED, équipe d'accueil 2132), dont sont membres les enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation, mais aussi avec la Clinique juridique. Compte tenu de la dimension très professionnalisante volontairement assumée de cette mention de master, c'est compréhensible.

L'articulation du master droit public avec les partenaires socio-économiques, spécialement les collectivités et les établissements publics locaux, repose essentiellement sur les professionnels de la mention. L'accueil en stage dans les structures de ces intervenants est présenté comme un atout en termes de débouchés professionnels sans que cela ne soit quantifié. Il est regrettable qu'aucun partenariat n'existe.

Cette formation ne présente pas de véritable dimension internationale, au-delà de la possibilité générale de mobilité internationale. Étant axée sur le marché du travail local, c'est cohérent.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est ouverte aux titulaires d'une licence de droit en formation initiale et exclusivement en présentiel. Elle est fermée à l'alternance et les dossiers de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des études supérieures (VES) ne sont pas encouragés. Il en résulte que le champ de recrutement des étudiants est assez limité d'autant que le régime spécial d'études n'est pas accordé en deuxième année de master.

La spécialisation progressive des deux années de la mention de master apparaît classique : la première année de master approfondit les connaissances acquises en licence et propose quelques enseignements nouveaux (droit de l'environnement et droit des collectivités territoriales). La deuxième année de master professionnalise les étudiants par des cas concrets et des mises en situation. Il est toutefois difficile d'apprécier la véritable cohérence pédagogique entre les deux années de master d'autant que les volumes horaires des unités d'enseignement et des enseignements eux-mêmes ne sont pas précisés. Le nombre d'heures par enseignement est seulement connu par le tableau des intervenants ce qui rend son interprétation compliquée.

La formation ne pratique pas l'approche par compétences, d'ailleurs assimilées au caractère pratique des enseignements spécialement en deuxième année de master. Des modalités pédagogiques diversifiées auraient pu reposer sur une participation des étudiants à la clinique du droit mais celle-ci est purement optionnelle et volontaire pour les étudiants de première année de master et n'est obligatoire en deuxième année de master, paradoxalement, que pour les étudiants qui préparent un mémoire de recherche.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se limite classiquement à la présence des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation. Au second semestre de la deuxième année de master, les étudiants ont la possibilité de choisir l'Unité d'Enseignement (UE) d'initiation à la recherche qui leur permet de préparer un mémoire de recherche, préalable à une éventuelle poursuite d'études doctorales.

L'acquisition de compétences transversales permettant une insertion professionnelle immédiate n'est pas clairement identifiée. Si le master semble opportunément préparer à l'insertion professionnelle directe dans les collectivités publiques et parapubliques par la voie contractuelle, l'accès à la fonction publique (d'Etat et territoriale) se fait encore majoritairement par la réussite aux concours. Il n'est pas indiqué comment les étudiants sont préparés à ces concours ni si le master participe à cette préparation d'une manière ou d'une autre ce qui est dommage, cela pourrait être un atout pour la formation.

L'ouverture internationale de la formation ne lui est pas spécifique et ne concerne que la première année de master. D'ailleurs, l'enseignement des langues se limite à la première année de master. Le M2 étant centré sur le droit public interne, la mobilité internationale des étudiants n'est pas possible.

La place du numérique est classiquement limitée à la numérisation des supports d'enseignement et à la consultation des ressources documentaires propres aux juristes. Il n'y a pas d'enseignements en ligne. La sensibilisation des étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique n'est pas différenciée des heures d'initiation à la recherche et ne concerne donc que les étudiants de M2 devant rendre un mémoire de recherche.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est globalement équilibrée avec dix-sept enseignants-chercheurs et seize professionnels mais sa répartition est clairement dichotomique. Les universitaires, composés pour un tiers de Professeurs des Universités (PU), assurent tous les cours magistraux en première année de master, et les professionnels des travaux dirigés (TD) en première année de master et de nombreux séminaires en deuxième année de master, qui ne sont cependant pas détaillés. Si les responsabilités sont clairement définies, avec deux co-responsables, le pilotage de la formation se résume à leurs fonctions, sans participation spécifique de l'équipe pédagogique, en dehors du conseil de perfectionnement.

Le suivi de l'acquisition des connaissances est varié et classique, selon des modalités précisément définies. Celui des compétences, assimilées aux connaissances dans l'analyse du master, n'est pas distingué.

Dispositif d'assurance qualité

Les modalités de recrutement sont sommairement évoquées dans la plaquette de présentation du master : sur dossier seulement. La capacité d'accueil en M2 serait fixée chaque année en fonction des objectifs d'insertion professionnelle mais sans que cela ne soit explicité. Les flux d'étudiants ne sont ni spécifiés ni analysés. La mention ne semble recruter que très rarement des candidats extérieurs à l'Université de Caen que ce soit en M1 ou en M2. Ce ne serait pas un problème en soi si les effectifs étaient suffisants. Or, le master n'a pas ouvert durant deux années consécutives, 2016 à 2018, il a rouvert pour l'année universitaire 2018-2019.

Le suivi des diplômés et non-diplômés n'est pas spécialement analysé or la situation de la quasi-totalité des diplômés est connue même si les chiffres de la délégation d'aide au pilotage et à la qualité de l'université ne concernent pour l'insertion professionnelle que les années 2014 à 2017, le M2 n'ayant pas ouvert ensuite.

La mention de master est dotée d'un conseil de perfectionnement dont la composition est détaillée et le fonctionnement bien réel (Procès-Verbal joint pour l'année 2018-2019).

L'évaluation de la formation est confiée aux services centraux de l'université sans précisions quant à ses modalités. Il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit d'une évaluation de la formation elle-même par les étudiants ou d'une évaluation des enseignements par les étudiants (ou les deux) ni comment les résultats de cette évaluation sont mobilisés. Toutefois, les étudiants sont reçus par les coresponsables lors d'entretiens au cours desquels sont évoqués leur parcours et leur avenir. Il conviendrait de formaliser ces échanges afin de les intégrer dans une démarche d'amélioration continue de la formation.

Résultats constatés

Les effectifs de ces trois dernières années montrent une stabilité en M1 : 25 inscrits en 2017, 22 en 2018, 24 en 2019. En revanche, le M2 n'a pas pu ouvrir en septembre 2016 et septembre 2017 et il compte 19 inscrits en 2018-2019. Les effectifs de 2019-2020 ne sont pas connus.

Le nombre de diplômés des années précédentes en 2015 (5), 2016 (11) et 2017 (1) confirme la fluctuation et la faiblesse des effectifs en M2.

L'insertion professionnelle pour ces années-là est très bonne mais elle est à mettre en relation avec le nombre d'étudiants diplômés.

Les poursuites d'études restent limitées et ont logiquement suivi la décrue des inscrits : de 8 sur 15 diplômés en 2013, elle est passée à 2 sur 5 en 2015, 3 sur 11 en 2016 et 0 sur 1 en 2017.

Conclusion

Principal point fort :

- Master qui complète bien l'offre de formation en droit

Principaux points faibles :

- Caractère instable des effectifs
- Suivi du flux des étudiants et du devenir des diplômés et non diplômés

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit Public* de l'Université de Caen est une formation classique centrée sur le seul bassin régional. Le caractère instable des effectifs montre les limites de ce positionnement même si le master semble assurer une bonne insertion professionnelle. Un pilotage plus actif de la mention est peut-être nécessaire pour entamer une réflexion stratégique sur les moyens d'assurer l'attractivité de la formation. A cet égard, la seule perspective d'évolution envisagée d'augmenter et de diversifier les heures d'enseignement au sein du master ne paraît pas suffisante. Les partenariats envisagés avec la Région Normandie et la Communauté Urbaine de Caen ne peuvent qu'être encouragés. Enfin, une ouverture à la préparation aux concours administratifs pourrait être une voie de développement du master.

MASTER JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

Etablissement(s)

Université de Caen Normandie - UNICAEN

Présentation de la formation

Le master *Justice, Procès et Procédures*, parcours contentieux privé, est une formation sur deux ans en vue de préparer à différents examens et concours ouvrant aux professions judiciaires. Le master permet aussi la poursuite de formation pour devenir huissier de justice (futur commissaire de justice). Le master forme en première année de master (M1) surtout en droit général (droit civil, droit commercial) et, en deuxième année de master (M2), surtout en procédure. Il n'y a qu'un seul parcours, sans différenciation selon les professions envisagées. Le master est dispensé en formation initiale présentielle exclusivement au sein de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Droit, administration économique et sociale et administration publique de Caen.

Analyse

Finalité de la formation

La finalité de la formation dispensée dans le master est très claire : préparation aux examens et concours d'accès aux professions judiciaires et formation pour d'autres (voir ci-dessus).

Les connaissances et compétences à acquérir sont exposées avec clarté et exhaustivité. Ainsi, les enseignements sont présentés de façon analytique semestre par semestre pour chaque année. Les nombres de crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), d'heures Cours Magistraux et de Travaux Dirigés sont précisés pour chaque année et par année, tant au niveau des semestres que par matière enseignée.

La partie consacrée aux objectifs de la formation apporte des précisions complémentaires sur le déroulé des deux années, en particulier sur les examens de fin de deuxième année, très complets. Ces modalités d'évaluation sont pensées pour répondre aux exigences des concours et compétences recherchées par les métiers visés par le master. Des précisions sont aussi données sur les manières d'informer les étudiants (par voie d'affichage et sur le site de l'UFR).

La formation dispensée semble donc en adéquation avec le but principal poursuivi : préparer des concours et examens à différentes professions judiciaires en assurant un suivi étroit des formations dispensées.

Positionnement dans l'environnement

En raison de sa finalité, le master est un classique de la formation des universités de droit. Son accès se fait après la licence. Sa nature n'appelle pas de partenariats particuliers sur le plan académique dans la mesure où son objectif est la préparation à une étape de formation postérieure à lui-même. Pour les mêmes raisons, le master ne s'inscrit pas en lui-même dans une politique de recherche scientifique donnée mais l'activité de recherche de l'équipe de formation atteste de ses liens avec celle-ci. La formation s'appuie sur un réseau conséquent de partenaires du monde judiciaire (plus d'une dizaine d'avocats et des magistrats) et permet aux étudiants d'assister à différentes audiences et de visiter des lieux de détention.

En revanche, il n'y a pas de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieurs étrangers ce qui peut s'expliquer par le positionnement académique du master.

Par ailleurs, la présence, au sein même de la Faculté de droit, d'un Institut des Métiers du droit et de l'Administration (ex-Institut d'Etudes Judiciaires et ex-Institut de Préparation à l'Administration Générale de l'établissement) qui propose une préparation notamment au concours d'entrée à l'École Nationale de la Magistrature et à l'examen national d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats interroge quant au positionnement du master et appellerait plus de précisions quant à son articulation avec cet Institut. On comprend en filigrane que le master vise plutôt la préparation des concours dans le programme des épreuves.

Organisation pédagogique de la formation

Le principe en est le suivant : pour la première année, surtout un rappel ou un approfondissement de notions de droit fondamentales via des cours de droit civil et droit commercial déclinés en plusieurs enseignements

distincts. Ensuite, on relève d'une part une première approche du droit processuel (droit judiciaire privé et procédure pénale), d'autre part l'apprentissage de matières spécifiques comme la comptabilité, la fiscalité ou l'histoire de la justice.

Lors de la seconde année, la tendance s'inverse. La quasi-totalité des enseignements a trait à la procédure civile, pénale, au contentieux prud'hommal, aux procédures civiles d'exécution.

Si le contenu des enseignements semble complet sur le fond pour la préparation aux concours et à l'exercice des professions visées, on ne voit pas d'enseignement méthodologique qui permette de préparer formellement aux concours. Sous cette réserve, la structure de la formation est adaptée aux concours et à l'exercice des professions visées.

Par ailleurs, l'enseignement de langues étrangères semble réduit. Ainsi, il n'est que de 12 heures en deuxième année de master.

De plus, il ne semble pas que des aménagements spécifiques soient prévus pour les différents profils d'étudiants. On constate l'intervention de plusieurs professionnels de l'action judiciaire : onze avocats et deux magistrats pour la pratique de la cassation, de l'appel, des modes amiables de résolution, etc. Cela redonne une coloration professionnalisante à la formation même si les interventions de chacun sont de trois heures seulement. On relève qu'il n'y a un seul intervenant en droit pénal et seulement en contentieux routier. On pourra le regretter tant la matière pénale est au cœur de l'actualité et appelle une spécialisation grandissante.

La présence des deux stages témoigne de la volonté de professionnaliser le master.

Dès lors, sous la réserve d'intitulés un peu vagues et de lacunes sur un point important (le pénal), l'étudiant peut acquérir des compétences transversales, via en particulier une approche par compétences par les interventions de professionnels.

La nature même du master ne place pas la démarche scientifique et la recherche au cœur de la formation.

Il n'y a pas d'informations sur une place particulière du numérique.

La formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique et bonnes pratiques n'est pas prévue de manière expresse mais on peut considérer que la matière même du master y porte naturellement.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est surtout composée d'enseignants chercheurs pour l'essentiel des cours. Il semble donc que l'accent soit mis sur un enseignement surtout académique.

Ce pilotage est donc en cohérence avec l'objectif principal affiché : la préparation à des examens et concours.

Par ailleurs, la liste des séminaires et des intervenants en 2019-2020 montre une forte majorité d'avocats (11) et deux magistrats, donc une mise en valeur de la nécessaire pratique. Mais le volume horaire de chaque intervention est de 3 heures seulement. Cela semble un peu court au vu des matières présentées par chaque intervenant (en substance, pratiques des différents contentieux qui constitueront l'activité des professionnels de l'activité judiciaire). Sous cette réserve de volume horaire, il peut être considéré que la formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.

Il existe un conseil de perfectionnement composé d'enseignants-chercheurs, de professionnels de la pratique judiciaire et d'étudiants du master qui se réunit une fois par an.

L'évaluation des connaissances comme les règles d'attribution des crédits ECTS sont clairement explicitées pour les deux années dans un règlement des études remis aux étudiants.

L'approche par compétences est volontairement ignorée au motif de sa non-pertinence dans le master. C'est dommage car l'explicitation des modalités d'évaluation des enseignements du master atteste pourtant de cette préoccupation essentielle pour l'exercice des métiers visés par le master. De surcroît, ces modalités d'évaluation se calent sur les épreuves des concours dont la préparation est visée.

Dispositif d'assurance qualité

Les rapports enseignants étudiants sont formalisés dans le sens d'une grande fluidité et d'une ouverture des premiers aux questionnements des seconds.

L'information sur l'accès au master est clairement explicitée et par différents accès aux étudiants (via le site de l'UFR et le secrétariat du master).

L'attractivité semble grandissante : pour les années 2018-2019 et 2019-2020 et pour l'accès au M2, les candidats étaient de 160 puis 187 pour 20 et 21 admis. En revanche, les données sur la première année de master ne sont pas communiquées et c'est regrettable.

Différents organismes de l'UNICAEN fournissent un ensemble d'informations complet au sujet de la réussite des étudiants aux examens dans leur insertion professionnelle future. Mais il est difficile de savoir comment les co-responsables du master s'en saisissent même si, par exemple, les deux échecs au master en 2019 sont expliqués. Les étudiants ont peu investi les possibilités d'évaluation des enseignements reçus qui leur sont offertes par l'université. Par exemple, ils ne sont que la moitié, et encore après relance, à avoir répondu au questionnaire d'évaluation conçu par les co-responsables. C'est regrettable car la mise en place d'un tel dispositif est louable.

Résultats constatés

Le taux de réussite au master 2 est excellent puisque, en 2018-2019, sur 20 étudiants seuls deux n'ont pas validé leurs examens ce qui s'explique par le fait qu'ils préparaient un concours de la fonction publique.

L'insertion professionnelle n'est pas analysée. Les étudiants se présentant à l'examen national d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats, soit au concours d'entrée particulièrement relevé de l'École Nationale de la Magistrature, soit aux deux, il pourrait être mis en place un suivi de leur réussite afin d'apprécier l'efficacité du master dans leur préparation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Master qui prépare à la fois aux concours et aux métiers ciblés
- Réelle diversité d'intervenants universitaires et professionnels

Principal point faible :

- Positionnement ambigu avec l'Institut des Métiers du droit et de l'Administration (contenu de la formation, devenir des étudiants).

Analyse des perspectives et recommandations :

La perspective évoquée d'une synergie du master avec l'Institut des Métiers du droit et de l'Administration répond parfaitement au problème de son positionnement par rapport ce dernier. L'intégration au sein du master de la préparation formelle aux concours qu'il vise ne peut que renforcer l'attractivité et l'efficacité du master quant à l'insertion professionnelle de ses étudiants.

Le master Justice, Procès et Procédures est une excellente formation calibrée pour les examens et concours d'accès aux professions judiciaires. Le master pourrait davantage innover en accordant plus de place à l'international. Il anticiperait mieux la réalité du travail judiciaire et l'appréhension de l'international qui prend une place grandissante.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations « Droit »

L'Université de Caen Normandie remercie le HCERES pour le rapport de synthèse du champ de formations « Droit ». Elle retient avec satisfaction les points forts relevés (la lisibilité et le positionnement de l'offre, l'adossement à la recherche, les liens avec le milieu socio-économique, la qualité du pilotage et de l'amélioration continue, ainsi que les bons taux de réussite). Les points faibles listés correspondent bien aux axes d'amélioration identifiés par l'établissement, notamment en ce qui concerne l'internationalisation. Une attention particulière sera portée aux points de vigilance et aux recommandations évoquées par le comité du HCERES lors de l'élaboration de la nouvelle offre de formation (notamment la structuration des deux années des différentes mention et l'approche par compétences).

Par ailleurs, l'Université de Caen Normandie souhaite ici apporter quelques observations complémentaires utiles à la compréhension du contexte de certaines formations et des évolutions en cours.

Observation sur la partie champ

Concernant l'absence de structure au sein de l'UFR pour faciliter la recherche de stages, il faut noter que l'Espace Orientation Insertion de l'Université de Caen Normandie met à disposition des étudiants une plateforme pour faciliter leurs recherches de stages (Career Center Unicaen) et les accompagne dans cette démarche. Dans le domaine du droit, l'offre est actuellement pléthorique, notamment sur le territoire normand. Aucun étudiant de M1 ni de M2 n'est en situation d'échec dans sa recherche de stage, notamment grâce au puissant réseau professionnel de l'UFR Droit, qui adresse régulièrement des offres de stages à l'ensemble des étudiants de master. Une collaboration privilégiée avec le barreau de Caen permet depuis cette année au Doyen de transférer en début d'année une liste d'offres de stages proposées par les avocats du barreau et centralisées par M. le bâtonnier. La même démarche est réalisée par des entreprises locales telles qu'Agrial, Pacifica ou encore par la Chambre des notaires.

Master droit public

Le Master droit public est le seul master de droit public général de Normandie. En effet, l'Université du Havre propose un Master Collectivités territoriales concentré sur le droit public local tandis que le Master rouennais est plus axé sur la science politique et les services publics. Le Master caennais ne s'adresse pas qu'à des candidats locaux : des étudiants de l'Est de la France ont rejoint le M2 cette année, et des candidatures venant de toute la France ont été présentées lors de la dernière campagne de recrutement en M1.

Lorsqu'un partenariat est réalisé avec la clinique juridique, il s'adresse à tous les étudiants du Master et pas seulement à ceux préparant un mémoire de recherche. Ce partenariat s'organise chaque année en fonction des thèmes dégagés par la clinique juridique. Par exemple, en 2018-19, il a donné lieu à une demi-journée d'études consacrée à la sanction administrative où les étudiants ont présenté leurs différents travaux encadrés par des enseignants-chercheurs.

La préparation aux concours administratifs à la Faculté de droit de Caen relève de l'Institut des Métiers du Droit et de l'Administration (IMDA), et généralement, les étudiants, à l'issue du M2, lorsqu'ils souhaitent préparer des concours de la fonction publique, s'inscrivent au sein de cet Institut.

Au sujet la non ouverture du Master 2 en 2016-17, celle-ci concernait le M2 DADOP qui relevait de l'ancien contrat. Concernant l'accréditation actuelle, ce n'est que pour l'année 2017-18 que le M2 n'a pas ouvert. En 2019-20 les effectifs du M2 étaient de 18, en 2020-21, 22 étudiants sont inscrits. Depuis la rentrée 2020, la sélection s'opère à l'entrée en M1, 30 étudiants ont été recrutés et sont présents cette année, l'année prochaine, 32 étudiants seront recrutés. Le diplôme est donc pérennisé.

Master droit des assurances

L'effectif en M2 à la rentrée 2021 sera de 28 étudiants (p. 1). Concernant les résultats escomptés (p. 3), le différentiel entre le nombre d'inscrits en M1 et le nombre d'inscrits en M2 résulte de la sélection à l'entrée du M2 et de l'existence de nombreuses candidatures hors Université de Caen, révélant l'attractivité du M2 assurances. Une telle différence cessera du fait de la sélection en M1.

Master droit international et droit européen

Concernant la diffusion des informations sur les intervenants, ces derniers sont connus des étudiants lors des réunions d'accueil de la rentrée. Une liste des intervenants sera mise en ligne sur la page internet dédiée au master.

Pour le renforcement des partenariats à l'international, les étudiants sont en lien avec le carré international de l'Université de Caen Normandie et ont accès à tous les échanges possibles, notamment les stages à l'étranger. Une réflexion est actuellement en cours en vue d'offrir l'opportunité aux étudiants de réaliser leur première année de master dans le cadre d'une mobilité Erasmus auprès de certaines universités partenaires de l'Université de Caen Normandie.

Le master DIDE a été créé lors de la dernière campagne d'habilitation. Il s'agit donc d'une jeune formation, mais pour laquelle les efforts de communication déployés par les responsables du master ont déjà porté leurs fruits : les capacités d'accueil maximales ont été atteintes lors de la rentrée universitaire de septembre 2020 tant en Master 1 (31) qu'en Master 2 (16). Plus de 236 dossiers de candidatures en master 1 ont été examinés pour la rentrée 2020-2021 et 128 dossiers de candidatures en master 2. Un suivi des anciens étudiants est assuré par l'association Norman'DIE créée par les étudiants de la première promotion du Master 2 DIDE.

Master justice procès procédure

Il est écrit dans le rapport que « le master forme en première année de master (M1) surtout en droit général (droit civil, droit commercial) et, en deuxième année de master (M2), surtout en procédure », or sont enseignées dès le M1 quatre matières procédurales, dont trois sont assorties de travaux dirigés : le droit judiciaire privé (procédure civile), la procédure pénale, les procédures collectives (droit des entreprises en difficulté) et les procédures civiles d'exécution (branche du droit judiciaire privé).

Concernant l'organisation pédagogique de la formation, il nous semble que l'on peut mentionner les procédures civiles d'exécution au titre des matières spécifiques, dès lors qu'elles concernent les mesures d'exécution forcée (et les mesures conservatoires) destinées à assurer la bonne exécution des décisions de justice (et plus largement des titres exécutoires) et donc la réalisation du droit.

La place moins conséquente de la matière pénale (relevée p. 2 du rapport) s'explique par la coloration historique du master, puisqu'il est construit autour d'un parcours « contentieux privé » qui privilégie avant tout les enseignements de droit privé. Pour autant, on rappellera que la procédure pénale fait l'objet d'un cours magistral assorti de travaux dirigés en M1, ainsi que d'un cours magistral approfondi d'une trentaine d'heure en M2. Par ailleurs est également assuré un séminaire consacré à l'application des peines, dispensé par un juge d'application des peines auprès du tribunal judiciaire de Caen. Enfin, au cours de l'année 2020-2021, un nouveau séminaire de trois heures a été introduit, consacré à la question des nullités de procédures en matière pénale, dispensé par une avocate du barreau de Caen spécialiste en droit pénal et procédure pénale.

Concernant l'intégration au sein du master de la préparation formelle aux concours qu'il vise, dans le cadre de la procédure d'accréditation du diplôme en cours, les codirecteurs du master travaillent à une plus grande synergie entre les enseignements du master et les préparations aux concours et examens judiciaires proposées par l'IMDA. L'objectif poursuivi à travers cette restructuration est effectivement d'intégrer une partie du contenu de ces préparations dans le diplôme lui-même (préparation diplômante), notamment les principales épreuves d'entraînement à l'examen d'entrée au CRFPA et une partie des épreuves d'entraînement au concours d'entrée à l'ENM. Il est également envisagé de préparer à certaines épreuves de l'examen d'entrée à l'institut national de formation des commissaires de justice.

Concernant la place de l'international, malgré la nécessité de faire des choix dans un volume horaire contraint, les étudiants peuvent suivre un cours de droit international privé général et un cours de droit international privé spécial, tous deux assortis de travaux dirigés, en M1. En M2, un cours de contentieux international et européen de 9 heures est également dispensé.

Master droit notarial

Concernant les débouchés (p. 1), le marché des stages de DSN est actuellement très ouvert : tous nos étudiants obtiennent une promesse de stage de DSN plusieurs mois avant de passer les examens du M2. De plus, à l'issue de leur contrat de professionnalisation (c'est-à-dire au terme de leurs deux dernières années de DSN), ils n'ont actuellement aucun mal à trouver un emploi de collaborateur.

A propos de l'organisation pédagogique de la formation (p. 2), l'identité de la formation est visible dès le M1, où les étudiants étudient au moins une matière hautement spécialisée que seuls les futurs notaires suivent : droit et fiscalité des mutations à titre gratuit. De plus et surtout, le regroupement de certaines matières certes suivies par des étudiants de divers masters (mutualisation) en M1 donne une coloration caractéristique au M1 de droit notarial. Les étudiants qui s'engagent dans ce M1 savent qu'ils seront "formatés" pour le notariat. Personne, en dehors des futurs notaires n'étudie à la fois le droit des contrats spéciaux, celui des sûretés, du droit de l'urbanisme, du droit de la construction, de la fiscalité des affaires et de la fiscalité des mutations à titre gratuit, du droit des entreprises en difficulté etc.

Concernant la composition du jury de VAE, ces derniers sont constitués au cas par cas en fonction du profil professionnel du candidat.

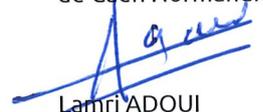
Le rapport relève p. 3 que la maîtrise des outils informatiques, et notamment ceux spécifiques au notariat, ne fait pas l'objet de développements. C'est normal, car nos étudiants ont pu se former en licence aux outils informatiques généraux et passer des certificats (C2I). Quant aux outils notariaux, il en existe plusieurs fournisseurs et il est impossible de former les étudiants à tous les logiciels que l'on propose sur le marché. Les étudiants se formeront sur le terrain aux outils utilisés dans l'entreprise qui les embauchera.

A propos du recrutement (p. 3), s'il y avait si peu d'étudiants en M1, c'est parce que jusqu'à récemment les étudiants s'inscrivaient librement en M1, dans la plupart des Facultés de droit françaises. Ils n'avaient donc généralement aucune raison de postuler hors de leur université d'origine. En revanche, l'existence d'une sélection à l'entrée du M2 les incitait à postuler dans de nombreuses universités. Depuis mai 2020, la sélection est instaurée à l'entrée du M1 et on constate que nous recevons désormais plus de 400 dossiers de candidatures à une intégration en M1, ce qui montre bien que le master est tout aussi visible en tant que formation notariale en première année qu'en seconde année.

Master droit de l'entreprise parcours DJCE

Concernant l'insertion professionnelle des étudiants du master, seules onze universités françaises délivrent le DJCE et les diplômés nourrissent la plus grande partie des cabinets d'avocats d'affaires au niveau national et des recrutements des juristes d'entreprise. Chaque année, suffisamment d'offres d'emplois sont proposées, directement auprès des directeurs et des étudiants, pour leur permettre une insertion professionnelle immédiate. Ces derniers, dans leur majorité, choisissent toutefois de prendre l'année soit pour la préparation de l'examen d'entrée à l'école des avocats, soit pour un séjour linguistique, soit pour une formation complémentaire en Ecole de commerce, utile pour intégrer le marché parisien (alors que le marché local et normand manque de main d'œuvre).

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Lamri ADOUI

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)